



MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

MERIBEL TOURISME

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC MERIBEL TOURISME Séance du 10 mars 2022

SOMMAIRE :

I. ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME	4
1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 1 ^{ER} FEVRIER 2022	4
II. AFFAIRES GENERALES	4
1. CONVENTION DE PARTENARIAT « SALON ALPES HOME » : AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL	4
<u>Délibération n° 05/2022</u>	4
2. INFORMATION SUR LE LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC « FRAIS DE SANTE » :	5
3. POINT SUR LE PARTENARIAT 2021/22 MERIBEL TOURISME	5
III. FINANCES - RH MERIBEL TOURISME	6
1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL	8
<u>Délibération n° 06/2022</u>	8
2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - M4 - EXERCICE 2021 - COMPTABILITE DE L'ORDONNATEUR	8
<u>Délibération n° 07/2022</u>	8
3. DM N°03/2022 - BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : APPROBATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021	13
<u>Délibération n° 08/2022</u>	13
4. DM N°04/2022 - BP 2022 : COMMEMORATION DES 30 ANS DE JEUX OLYMPIQUES	15
<u>Délibération n° 09/2022</u>	15
5. DM N°05/2022 - BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS INTERNES CHAPITRES	15
6. INFORMATION SUR LES CONTRATS SIGNES PAR LE DIRECTEUR GENERAL	16
IV. INFORMATIONS OPERATIONNELLES	16
1. POINT SUR LA FREQUENTATION GLOBALE AU 4 MARS 2022 :	16
2. COMMISSION COMMUNICATION : RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2022 :	16



3. SITE INTERNET : DEFINITION ET APPROBATION DE LA SECONDE LANGUE ETRANGERE A RETENIR POUR LE SITE INTERNET :	16
<u> Délibération n° 10/2022</u>	16
4. PLACE DE MARCHE : ATTRIBUTION D'UNE MARQUE COMMERCIALE « DESTINATION MERIBEL » POUR NOTRE PLATEFORME DE RESERVATION :	17
<u> Délibération n° 11/2022</u>	17
5. RAPPEL DU CALENDRIER STATUTAIRE MERIBEL TOURISME	17
V. QUESTIONS DIVERSES	19
CHAMPIONNATS DE SKI DE GRANDE BRETAGNE	19

Relevé de décisions

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC MERIBEL TOURISME Séance du jeudi 10 mars 2022			
Réf	Objet :	Sces concernés	Décision CODIR
ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME			
I.1.	Approbation du compte-rendu du Comité de Direction du 1er février 2022		OUI
AFFAIRES GENERALES			
II.1.	Convention de partenariat « Salon Alpes Home » : autorisation de signature au Directeur Général	Sces AET ADM-FI	OUI (délib 05/2022)
II.2.	Information sur le lancement du marché public « Frais de santé »		
III.3.	Point sur le Partenariat 2021/22 Méribel Tourisme		
FINANCES - RH MERIBEL TOURISME			
III.1.	Approbation du Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal	Sce ADM-FI	OUI (délib 06/2022)
III.2.	Approbation du Compte Administratif -M4- Exercice 2021 – Comptabilité de l'Ordonnateur	Sce ADM-FI	OUI (délib 07/2022)
III.3.	DM n°03/2022 - BP 2022 : Approbation et affectation du résultat 2021	Sce ADM-FI	OUI (délib 08/2022)
III.4.	DM n°04/2022 - BP 2022 : Commémoration des 30 ans des Jeux Olympiques	Sce ADM-FI	OUI (délib 09/2022)
III.5.	DM n°05/2022 - BP 2022 : Décision Modificative : Virements de crédits internes chapitres		
III.6.	Information sur les contrats signés par le Directeur Général		
INFORMATIONS OPERATIONNELLES			
IV.1.	Point sur la fréquentation globale au 4 mars 2022		
IV.2.	Commission Communication : rendu de la réunion du 3 février 2022		
IV.3.	Site internet : Définition et approbation de la seconde langue étrangère à retenir pour le site internet	Tous services	NL (délib 10/2022)
IV.4.	Place de Marché : attribution d'une marque commerciale « DESTINATION MERIBEL » pour notre plateforme de réservations	Tous services	OUI (délib 11/2022)
IV.5.	Rappel du calendrier statutaire Méribel Tourisme		
QUESTIONS DIVERSES			
V.1.	Championnats de ski de Grande Bretagne		
	Date de la prochaine séance	Mardi 19 avril 2022	



Présents :

Mesdames : Florence SURELLE, Catherine GIACOMETTI,
Messieurs : Jean Pierre SANTON, Mathieu TATOUT,
Joël PERETTO, Marc BOURREAU, Jean-Luc MONTGOURDIN,
Valentin FRONT.

Excusé :

Monsieur : Thibaud FALCOZ (pouvoir donné à Mme Florence SURELLE).

Consultatifs :

Madame : Nathalie LANGLAIS,
Monsieur : Gilles LEONARD.

Mme Catherine GIACOMETTI est élue secrétaire de séance.

VERIFICATION DU QUORUM

Avec 8 membres présents et conformément à l'article R 133-8 du Code du Tourisme, le Comité de Direction peut délibérer.

AVANT D'ENTAMER LA SEANCE :

Le Directeur présente M. Xavier MEGUALLATI, représentant la Société « Vicomte A », qui va collaborer avec Méribel Tourisme dans le cadre de leur collection montagne hiver 2022/23. Plusieurs articles de cette collection sont présentés aux membres du Comité de Direction : polos, pulls, doudounettes.

Celle-ci sera commercialisée en boutique Vicomte A et sur leur site internet, d'une part, mais aussi via les commerces de Méribel qui le souhaiteront. Une réunion de présentation de la collection sera organisée courant avril pour permettre aux socioprofessionnels de passer commande.

A noter que le partenariat entre Vicomte A et Méribel Tourisme prévoit une dotation de polos et doudounes pour le personnel de Méribel Tourisme ainsi que des tarifs spécifiques pour l'achat de parkas.

Ce nouveau partenariat permettra de compenser le retrait de la dotation habillement de notre partenaire Salomon (qui maintient sa dotation ski et tenues de ski).

➔ **Le Comité de Direction apprécie les articles présentés : la qualité et le design des vêtements sont conformes à l'image de la marque MERIBEL.**

Le Directeur présente ensuite M. Denis FABRE, Responsable Communication, qui a rejoint l'équipe de Méribel Tourisme le 7 mars 2022 pour remplacer Marie DOHIN durant son congé maternité et le congé parental qui suivra.

➔ **Le Comité de Direction prend acte et souhaite la bienvenue à Denis FABRE.**

A noter que l'impact budgétaire masse salariale correspondant à la période de tuiage avec Marie a été pris en compte, ainsi que celui qui correspondra à la période de congé parental à 50%.



I. ADMINISTRATION MERIBEL TOURISME

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 1^{er} FEVRIER 2022

Mme la Présidente expose :

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février a été transmis à l'ensemble des membres du Comité de Direction. Aucune remarque n'a été émise.

➔ Le Comité de Direction approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2022.

II. AFFAIRES GENERALES

1. CONVENTION DE PARTENARIAT « SALON ALPES HOME » : AUTORISATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR GENERAL

Délibération n° 05/2022

Mme la Présidente expose :

Le projet du salon ALPES HOME 2022 et possibles éditions 2024 et 2026 ont fait l'objet d'une présentation à la Commission Animation et Evènementiel Touristique en date du 27 janvier dernier.

Vous avez été destinataire de ce compte-rendu, notifiant l'avis favorable de la Commission AET quant à la tenue de l'édition Alpes Home 2022 sur la base d'une convention avec subvention d'exploitation de 40 K€ HT, avec options sur les éditions 2024 et 2026 à valider ou non après étude du bilan d'exploitation de l'édition 2022.

Cette convention a été étudiée par notre cabinet juridique DELSOL pour ce qui concerne son contenu et sa qualification juridique de « subvention à minimis ».

Les points suivants sont à noter pour mémoire :

- Les sociétés System D et DEPLACER LES MONTAGNES, propriétaire de la marque et de l'évènement ALPES HOME, sont les organisatrices du salon.
- Méribel Tourisme, ville hôte de l'évènement, apporte un soutien technique, humain et financier dans l'organisation du salon.
- La participation financière de Méribel Tourisme est passée de 60 k€ HT sur les éditions passées à 40 k€ HT à compter de l'édition 2022, avec retour des comptes d'exploitation sur cet évènement.

Je vous précise enfin qu'en réponse à la demande des membres de la Commission AET, la durée du salon a pu être prolongée d'une journée : 29, 30, 31 juillet et 1^{er} août 2022.

Annexe 1 : Convention de partenariat salon Alpes Home

La délégation de signature au Directeur Général prévoyant une condition limitative aux contrats et conventions d'un montant global de l'ensemble du marché inférieur à 40.000 € HT pour une durée inférieure ou égale à 3 ans :

➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le Directeur Général à signer la convention de partenariat « Salon Alpes Home » sur la base d'une subvention d'un montant de 40 K€ pour l'édition 2022, avec option sur les éditions 2024 et 2026 à valider ou non après étude du bilan d'exploitations de l'édition 2022, ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Services ADM-FI, AET.



Le Directeur apporte les précisions suivantes au Comité de Direction :

La trame du contrat présentée ce jour est une base de travail que nos services restent à compléter des éléments logistiques.

Cependant il est arrêté que la participation de Méribel Tourisme est constituée de la subvention de 40 k€ HT et du soutien technique et humain apporté par l'équipe AET dont le montant n'a pas été chiffré à ce jour (valorisation en heures de travail).

La mise à disposition du domaine public sera valorisée mais ne sera pas facturée par la Commune car le salon est un évènement porté par Méribel Tourisme.

La Présidente fait noter que le prolongement de la durée du salon permettra de toucher 2 semaines de vacanciers.

Alpes Home a par ailleurs d'ores et déjà lancé et boosté son programme de communication, engagé à la mi-juin seulement lors des précédentes éditions.

Un travail de communication avec les propriétaires des Menuires et de Brides-les-Bains a également été engagé par SYSTEM D, qui prévoit aussi de se rapprocher des propriétaires de Courchevel et de toucher ainsi les propriétaires de l'ensemble de la destination 3 Vallées.

2. INFORMATION SUR LE LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC « FRAIS DE SANTE » :

Mme la Présidente expose :

Comme exposé lors de notre séance du 21 octobre 2021, je vous rappelle que le marché groupé « frais de santé et de prévoyance » initialement publié par les Offices de tourisme de Méribel /Brides-les-Bains /Courchevel a dû être déclaré sans suite après le retrait de l'office de tourisme de Courchevel.

Je vous informe aujourd'hui de l'avancement de ce dossier RH :

- Frais de santé : un nouveau marché propre à Méribel sera prochainement lancé, dans le respect des règles du marché public,
- Prévoyance santé : continuité avec notre prestataire actuel ENTORIA car le rapport sinistre/prime est défavorable à Méribel Tourisme.

➔ Le Comité de Direction prend acte.

3. POINT SUR LE PARTENARIAT 2021/22 MERIBEL TOURISME

Mme Nathalie LANGLAIS expose le point à date et la comparaison 2021 vs 2020 :

- + 44 partenaires
- - 70 K€ de CA
- CA moyen de 628 € par adhérent

L'attractivité tarifaire à 180 € a permis de mobiliser 44 partenaires supplémentaires, dans le sens de l'objectif de Méribel Tourisme d'une meilleure visibilité de l'offre pour le client.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 40 k€ sur les magasins de sport et restaurants, et de 5 k€ sur les autres typologies de socioprofessionnels.

Les non-partenaires [et notamment les conciergeries qui n'ont pas renouvelé leur partenariat] seront questionnés pour connaître les motivations de leur refus d'adhérer.

Les socio-professionnels partenaires ayant choisi l'accès gratuit uniquement seront recensés.



	2021				2020	
	€	NB	DIF 20	%	€	NB
	212 303,00 €	338	44	14,97%	282 518,00 €	294
AGENCE IMMOBILIERE	20 418,00 €	12	0	0%	21 407,00 €	12
ARTISAN	900,00 €	7	0	0%	1 722,00 €	7
ASSOCIATION	0,00 €	6	6		1 500,00 €	
BANQUE	0,00 €	0	0		0,00 €	
BAR	1 080,00 €	20	13	186%	4 243,00 €	7
CARAVANEIGE	0,00 €	0	0		0,00 €	
RESIDENCE DE VACANCE	13 383,00 €	9	1	13%	11 922,00 €	8
CHALET AVEC SERVICES	1 893,00 €	2	-6	-75%	7 533,00 €	8
CHAMBRES D'HOTES	625,00 €	1	0	0%	625,00 €	1
COMMERCE	5 210,00 €	26	7	37%	12 925,00 €	19
CONCIERGERIE	0,00 €	0	-5	-100%	2 679,00 €	5
DISCOTHEQUE	0,00 €	0	-1	-100%	1 143,00 €	1
ECOLE DE SKI	17 817,00 €	5	1	25%	20 500,00 €	4
HOTEL	58 062,00 €	16	2	14%	51 984,00 €	14
LOUEUR PARTICULIER	11 850,00 €	72	-2	-3%	12 900,00 €	74
MAGASIN DE SPORT	5 930,00 €	28	-1	-3%	23 088,00 €	29
MEDIA	360,00 €	2	-1	-33%	1 860,00 €	3
ORGANISATEUR DE LOISIRS	7 010,00 €	43	11	34%	13 280,00 €	32
REFUGE DE MONTAGNE	585,00 €	1	-1	-50%	1 305,00 €	2
REMONTees MECANIQUES	52 000,00 €	2	0	0%	52 000,00 €	2
RESTAURANT	8 540,00 €	49	16	48%	27 506,00 €	33
SANTE	720,00 €	7	-4	-36%	1 020,00 €	11
SERVICE	1 440,00 €	17	11	183%	1 476,00 €	6
STRUCTURE ENFANTS	2 680,00 €	3	0	0%	1 850,00 €	3
TAXI	1 620,00 €	9	-2	-18%	2 665,00 €	11
TRANSPORTEUR	180,00 €	1	-1	-50%	5 385,00 €	2
	212 303,00 €	338	44	15%	282 518,00 €	294

En résumé :

- + 13 Bars
 - + 16 restaurants
 - + 11 org. de loisirs
 - + 11 services
 - 6 chalets avec scs
 - 5 conciergeries
- La différence entre le nombre d'adhérents et le CA perçu s'explique par le fait que le partenariat « Hôtel » inclut un bar et un restaurant.
- L'attractivité tarifaire à 180 € a permis de mobiliser plus de socioprofessionnels
- A contacter
- ⇒ Rappel : ➤ Santé = dons à convenance
Associations = gratuit

➔ Le Comité de Direction prend acte.

III. FINANCES - RH MERIBEL TOURISME

Tableau de bord budgétaire 2022 : présentation du point financier à date au CODIR



Légende :

BP : budget primitif voté le 28 septembre 2021

PREVU : BP +/- décisions modificatives votées en 2022

REALISE : opérations engagées ou liquidées (payées)

Mme Nathalie LANGLAIS expose le point budgétaire au 10 mars 2022 :

Dépenses :

BUDGET EPIC MERIBEL TOURISME /dépenses	BP	PREVU	REALISE
Charges à caractère général			
COM - COMMUNICATION	1 403 041,00	1 951 968,22	838 473,43
DIG - DIGITAL	278 135,00	369 135,00	216 605,93
PMT - PROMOTION COMMERCIALISATION	313 374,00	402 674,00	270 312,89
ACC - ACCUEIL	176 000,00	315 910,22	67 953,23
AET - ANIMATION ET EVENEMENTIEL TOURISTIQUE	22 664,00	27 664,00	3 161,16
ADM - ADMINISTRATION STRUCTURE	263 468,00	460 185,00	101 771,91
	349 400,00	376 400,00	178 668,31
Charges de personnel	1 712 069,00	1 792 304,45	295 937,07
Dépenses imprévues	5 980,00	89 909,28	-
Dotations aux amortissements	126 000,00	126 000,00	-
Autres charges	98 141,00	98 875,00	784,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 345 231,00	4 059 056,95	1 135 194,50

BUDGET EPIC MERIBEL TOURISME /dépenses	BP	PREVU	REALISE
Charges à caractère général	41,9%	48,1%	73,9%
COM - COMMUNICATION	19,8%	18,9%	25,8%
DIG - DIGITAL	22,3%	20,6%	32,2%
PMT - PROMOTION COMMERCIALISATION	12,5%	16,2%	8,1%
ACC - ACCUEIL	1,6%	1,4%	0,4%
AET - ANIMATION ET EVENEMENTIEL TOURISTIQUE	18,8%	23,6%	12,1%
ADM - ADMINISTRATION STRUCTURE	24,9%	19,3%	21,3%
Charges de personnel	51,2%	44,2%	26,1%
Dépenses imprévues	0,2%	2,2%	0,0%
Dotations aux amortissements => financement investissements	3,8%	3,1%	0,0%
Autres charges	2,9%	2,4%	0,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	100,0%	100,0%	100,0%

Le taux de réalisation des dépenses globales au 10 mars 2022 est de 28 % pour 2 mois de fonctionnement ; ce niveau de dépenses correspondant à 3 mois de fonds de roulement traduit une forte consommation sur ce début d'année :

* 011 : 43 % (taux de consommation) : le réalisé correspond à ce qui a été payé mais aussi à ce qui a été engagé : ce taux de consommation est élevé car il inclut les contrats annuels dans le réalisé à date (ex : contrat avec agence de presse)

* 012 : le taux de réalisation est de 17 % sur les charges de personnel.

Recettes :

BUDGET EPIC MERIBEL TOURISME /recettes	BP	PREVU	REALISE
Ventes, sponsor et partenariat	-	332 231,00	194 842,95
Atténuation de charges de personnel	-	18 500,00	49 177,25
Subvention de la Commune des Allues	-	2 282 000,00	1 141 000,00
Taxe de séjour /séjour des clients	-	712 500,00	54 824,41
Autres recettes (dont report excédent n-1)	-	-	252 049,22
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENTS	-	3 345 231,00	1 691 893,83

BUDGET EPIC MERIBEL TOURISME /recettes	BP	PREVU	REALISE
Ventes, sponsor et partenariat	9,9%	8,2%	11,5%
Atténuation de charges de personnel	0,6%	1,1%	2,9%
Subvention de la Commune des Allues	68,2%	67,8%	67,4%
Taxe de séjour /séjour des clients	21,3%	18,9%	3,2%
Autres recettes (dont report excédent n-1)	0,0%	4,0%	14,9%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	100,0%	100,0%	100,0%

SUIVI DES VERSEMENTS DE LA TAXE DE SEJOUR 2022	montant
Taxe de séjour au BP 2022	712 500,00
DM du 1er février 2022	54 823,56
Montant après DM BP2022	767 323,56
Virement au 13 01 2022	54 823,56
	-



Le taux de réalisation des recettes s'élève à 42 % compte-tenu du versement du 1^{er} acompte de 50 % de la subvention communale.

* Taxe de séjour : 54 k€ perçus début janvier sur l'exercice précédent, et pas d'information sur un versement futur. La demande faite à la Commune de disposer du déclaratif est toujours en cours.

* Autres recettes : excédent 2021 + provision congés payés de 88 K€ (provision CP décembre 22 à budgéter)

➔ Le Comité de Direction prend acte.

Avant de procéder aux votes de ce chapitre FINANCES-RH, Mme la Présidente rappelle au Comité de Direction que la Commission des Finances réunie le 27 janvier 2022 a rendu un avis favorable sur la clôture des comptes de l'exercice 2021 soumis ce jour pour approbation.

Le compte-rendu de la réunion a été transmis le 1er février 2022.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL

Délibération n° 06/2022

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le Comptable de la Trésorerie de Moutiers qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice afin de justifier l'exécution du budget et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de l'EPIC.

En comptabilité publique, il y a séparation entre l'ordonnateur et le comptable. L'EPIC Méribel Tourisme, représenté par son Directeur Général (ordonnateur) a présenté le Compte administratif 2021 et le Trésorier de Moûtiers (comptable) a établi en parallèle un Compte de gestion.

Le Compte administratif et le Compte de gestion doivent être égaux.

Le Compte de gestion de l'année 2021 pour l'EPIC Méribel Tourisme nous a été remis par Madame la Trésorière Principale.

Les totaux par sections et par chapitres sont bien égaux au Compte Administratif produit.

Annexe 2 : *Compte de Gestion - Année 2021*

➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le Compte de Gestion 2021 du Trésorier Principal de Moûtiers concernant l'EPIC Méribel Tourisme,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Service ADM-FI

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - M4 - EXERCICE 2021 - COMPTABILITE DE L'ORDONNATEUR

Délibération n° 07/2022

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il constate le résultat de la section de fonctionnement (ou d'exploitation) et le solde de l'exécution de la section d'investissements pour l'exercice. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'Ordonnateur (le Directeur Général de l'EPIC).



Pour l'exercice 2021, qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, la synthèse est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Le montant des crédits ouverts (budget primitif et délibérations modificatives) pour les dépenses et les recettes est de _____ 4 045 087,57 €
- Le montant des crédits employés (mandats émis et charges rattachées) pour les dépenses est de _____ 3 992 376,40 €
- Le montant des crédits employés (titres émis et produits rattachés) pour les recettes est de _____ 4 156 338,24 €

Le résultat cumulé 2021 de la section de fonctionnement est excédentaire de 163 961,84 € composé de :

- Résultat de l'exercice 2021 pour un montant déficitaire de _____ 567 449,37 €
- Reports de l'exercice de 2020 pour un montant excédentaire de _____ 731 411,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Le montant des crédits ouverts (budget primitif et délibérations modificatives) pour les dépenses et les recettes est de _____ 105 728,05 €
- Le montant des crédits employés (mandats émis et restes à réaliser) pour les dépenses est de _____ 105 618,57€
- Le montant des crédits employés (titres émis et restes à réaliser) pour les recettes est de _____ 104 731,28€

Le solde cumulé d'exécution 2021 de la section d'investissement est déficitaire de 887,29 € composé de :

- Solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice 2021 pour un montant excédentaire de _____ 32 893,90 €
- Restes à réaliser à reporter en 2022 _____ 33 160,14 €
- Solde d'exécution reporté de 2020 pour un montant déficitaire de _____ 621,05 €

Annexe 3 : M4 - Compte Administratif - Année 2021

S'agissant du vote du Compte Administratif, l'Ordonnateur se retire le moment du vote.
Sur ces bases, et en l'absence de l'Ordonnateur,

- ➔ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :
- approuve le Compte Administratif 2021 de l'Ordonnateur de l'EPIC Méribel Tourisme,
 - constate l'excédent du résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement pour un montant de 164 961,84 €,
 - constate le déficit du résultat de l'exercice 2020 de la section d'investissement pour un montant de 887,29 €,
 - et donne quitus à l'Ordonnateur pour sa gestion 2021.

Transmission : Service ADM-FI

M. Jean-Luc MONTGOURDIN quitte la réunion et donne pouvoir à Mme Catherine GIACOMETTI pour les délibérations à suivre.

Nathalie LANGLAIS apporte les précisions suivantes au Comité de Direction :

1/ RESULTATS :

Le résultat de l'exercice 2021 présente un déficit d'exploitation de 567.449,37 € qui est compensé par le report de l'excédent 2020, soit un résultat net 2021 excédentaire de 163.961,84 €.
Les restes à réaliser correspondent à la création du site web.



FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT

RESULTAT 2021	-567 449,37 €	32 893,90 €
REPORT RESULTAT 2020	731 411,21 €	-621,05 €
RESULTAT 2021 après report	163 961,84 €	32 272,85 €
RESTES A REALISER (report 2022)	-	33 160,14 €
RESULTAT NET 2021	163 961,84 €	-887,29 €

↓

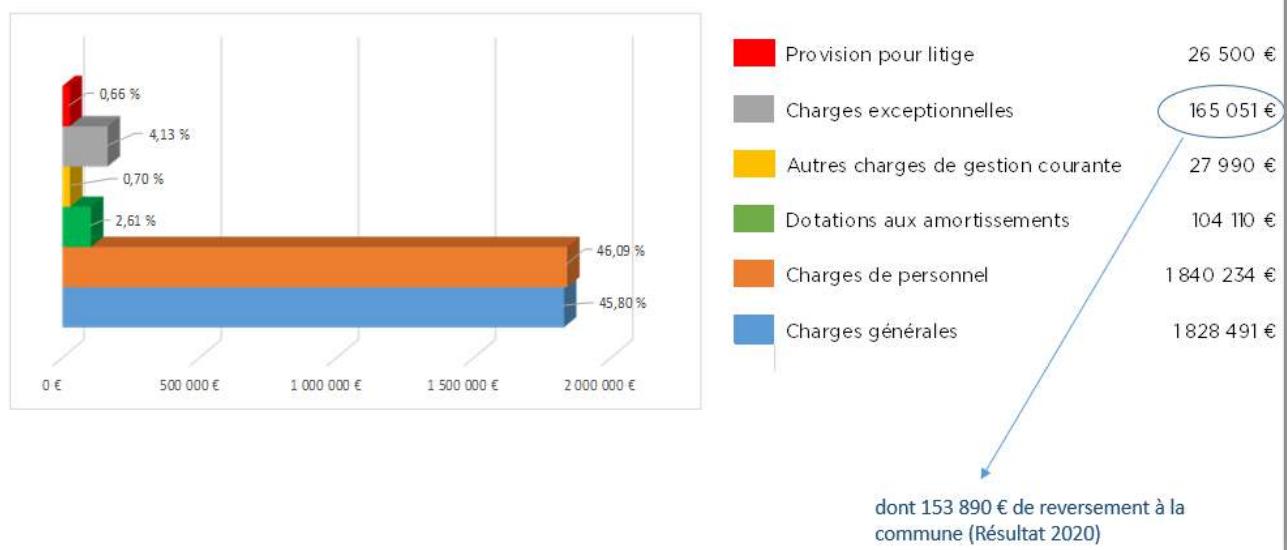
RESULTAT CUMULE 163 074,55 €

2/ REPARTITION DES DEPENSES PAR CHAPITRES :

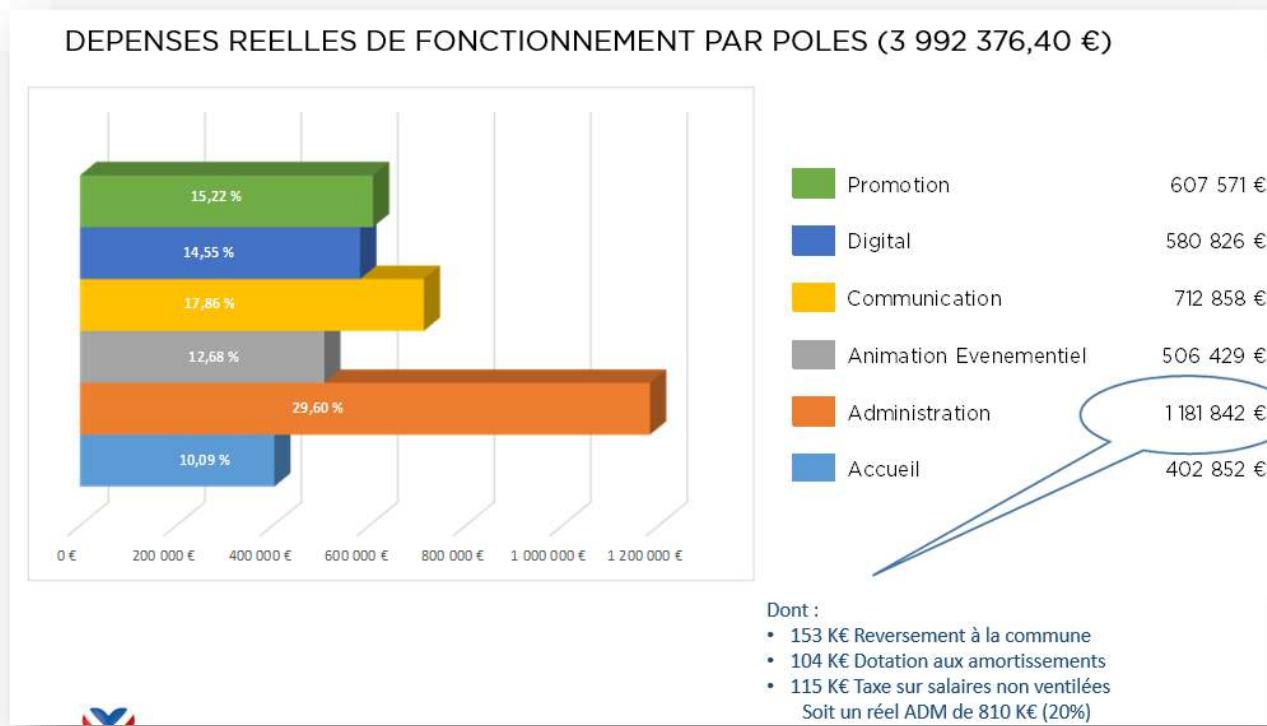
Analyse comparative 2020 vs 2021 : 2020 vs 2021 :

- Progression des dépenses globales de fonctionnement de + 13,6%
- Progression du chapitre 011 / Charges à caractère général de + 6,4%
- Progression du chapitre 012 / Charges de personnel de + 15,9%
- Le chapitre 65 / Charges de gestion courante comprend la participation au Meribel Golf show à hauteur de 25K€ et les admissions en non-valeurs
- Le chapitre 67 / Charges exceptionnelles d'un montant de 165.051 € intègre le versement de l'excédent 2020 à la Commune pour un montant de 153 890 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE (3 992 376,40 €)

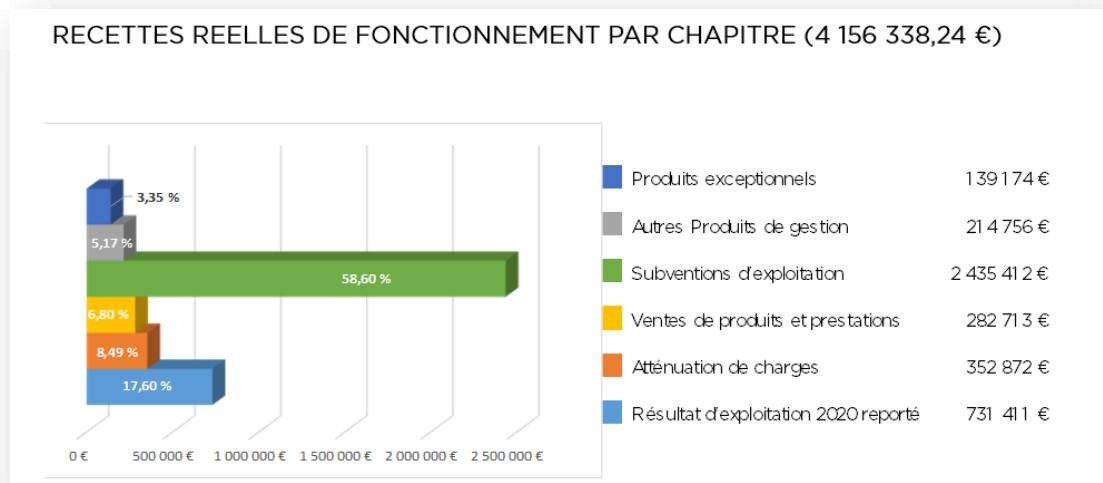


3/ REPARTITION DES DEPENSES PAR POLES :



4/ REPARTITION DES RECETTES PAR CHAPITRES :

- La subvention d'exploitation, d'un montant initial de 2 282 K€ représente 58.6 % du financement global (contre 54% en 2020).
- la Taxe de séjour perçue en 2021 représente 5,17 % du financement (contre 27 % en 2020).
- Les produits exceptionnels correspondent à la régularisation de la provision pour congés payés et des engagements de fonctionnement rattachés.
- Les recettes de partenariat, initialement prévues à hauteur de 256 K€, se sont élevées à 112 K€. La revalorisation de ces recettes à hauteur de 110 k€ avait été effectuée par DM en cours d'exercice).
- Sponsor Remontées Mécaniques : 30 K€
- Commissions Place de marché : 56 K€
- Classement des meublés : 11 K€



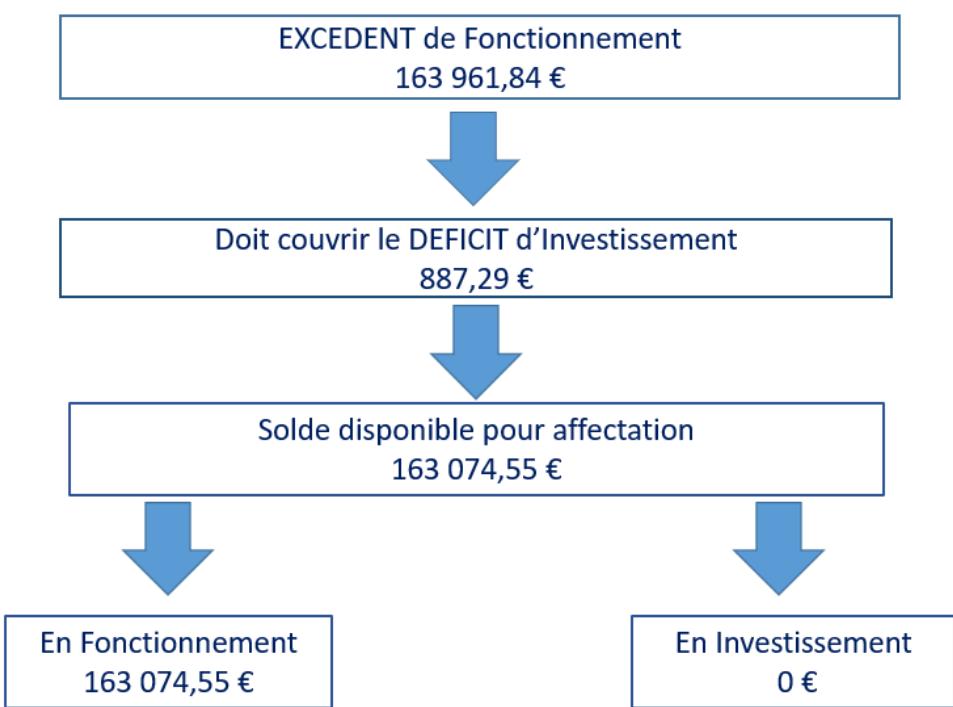
5/ ANALYSE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :

	REALISATIONS
RECETTES	4 156 338,24
DEPENSES	3 992 376,40
RESULTAT	163 961,84 €

1. Suppression de la Fête à Fanfoué 17 034 €
2. Poste de Brand Content non pourvu & ajustement des cotisations URSSAF 33 420 €
3. Dépassement sur des charges de gestion courante et sur les dotations aux amortissements 2 150 €
4. Réalisation de la taxe de séjour supérieure aux prévisions 105 688 €
5. Complément de recettes provenant de la vente de divers produits 5 670 €

Soit un total de 163 961 €

6/ AFFECTATION DU RESULTAT 2021 :



**Le Résultat d'Exploitation 2021 reporté en 2022
de 163 074 €**



Doit couvrir :

- 16 300 € affectés aux animations des finales 2022
- 83 929 € affectés au Plan de Relance 2022
- 62 111 € affectés au remplacement de la Resp. Communication



Le solde de 734 €

Correspond au montant à reverser à la Commune

➔ Le Comité de Direction prend acte de ces précisions.

Le Directeur rappelle pour mémoire le contexte de construction budgétaire 2022 :

- Evaluation des recettes Taxe de Séjour 2022 réduite à hauteur de 712,5 K€,
- Accord de principe de la Commune pour abonder le budget 2022 d'une dotation complémentaire de 441 500 € si un surcroît de recettes de la taxe de séjour ne se réalisait pas, Cet effort consenti par la Commune a permis aux différents services de Méribel Tourisme de construire leurs actions sur la base d'un budget complet.

Il a été demandé à La Commune de nous octroyer une nouvelle subvention exceptionnelle pour financer un nouveau plan de relance pour 2022/23 : celui-ci, basé sur la poursuite du plan de relance 2021/22 et la récurrence de ces actions, vous sera exposé en détail lors de notre prochain Comité de Direction.

L'abondement du budget 2022 à hauteur de la taxe de séjour ainsi que les subventions complémentaires exceptionnelles consenties par la Commune représenteraient plus de 650 K€ de recettes supplémentaires portées à notre budget initial 2022.

3. DM N°03/2022 – BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : APPROBATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Délibération n° 08/2022

M. le Vice-Président de la Commission des Finances expose :

Après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, il convient de les affecter dans le budget primitif 2022.

Le résultat excédentaire de la section d'exploitation est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, le solde disponible peut être soit inscrit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

Dans un premier temps, il vous est proposé d'approuver la reprise des résultats comme suit :

- Résultat excédentaire d'Exploitation : _____ + 163 961,84 €
- Résultat déficitaire d'Investissement : _____ - 887,29 €



Il vous est proposé ensuite d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- Résultat excédentaire d'Exploitation reporté (002) : _____ + 163 074,55 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : _____ + 887,29 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat d'exploitation reporté de 163 074,55 € aux opérations suivantes :

1. Reversement à la Commune : 734 €

La part du résultat excédentaire d'exploitation 2021 reporté, composé des opérations non effectuées, restant à reverser à la commune s'élève à 17 034,00 € en conformité avec l'article 5 de la convention d'objectifs pluriannuels entre la Commune des Allues et l'EPIC Méribel Tourisme du 4 avril 2016.

Cependant, le conseil municipal a donné son accord pour affecter une partie du versement au financement des animations organisées dans le cadre des finales de la coupe du monde 2022 non prévu au budget dont le montant s'élève à 16 300 €.

Le solde restant à reverser est donc de 734 €.

2. Financement d'une opération nouvelle, animations des finales de la coupe du monde 2022 : 16 300 €

3. Financement du remplacement du responsable communication : 62 120 €

Afin de pallier l'absence de la responsable de communication durant son congé maternité et parental, il est prévu de recruter un responsable communication, à compter du mois de mars, et un chargé d'édition, à compter du mois de mai, en CDD.

Le coût en masse salariale pour 2022 de ces deux postes, salaires bruts chargés, s'élève à 63 778 €.

Le coût net, obtenu en déduisant la part des remboursements des indemnités journalières et de la prévoyance (18 K€), s'élève à 45 660 €.

A cela s'ajoute la prime de précarité versée au salarié à l'issue d'un CDD. Elle est égale à 10 % de l'ensemble de la rémunération brute touchée pendant la durée du contrat, et soumise à cotisations sociales, soit un montant de 16 460 €.

4. Financement du Plan de Relance 2022 (été 22 et hiver 22 23) : 83 929,28 €

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de cette délibération se traduit par :

Section de fonctionnement

- **Au chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)** en augmentation de recettes du montant de l'excédent cumulé au 31 décembre 2021 pour un montant de _____ 163 074,55 €
- **Au chapitre 011 - Charges à caractère général**, en augmentation de dépenses pour un montant de : _____ 16 300,00 €
- **Au Chapitre 012 - Charges de personnel** en augmentation de dépenses pour un montant de _____ 80 235,45 €
- **Au Chapitre 013 - Atténuation de charges** en augmentation de recettes pour un montant de _____ 18 124,18 €
- **Au chapitre 022 - Dépenses imprévues** en augmentation de dépenses pour un montant de _____ 83 929,28 €
- **Au chapitre 67 - Charges exceptionnelles** correspondant au versement à la Commune Les Allues en augmentant les dépenses pour un montant de : _____ 734,00 €

Section d'investissement

- **Au chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** en augmentation de recettes pour un montant de : _____ 32 272,85 €
- **Au chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** en augmentation de recettes pour un montant de _____ 887,29 €
- **Au chapitre 23 - Immobilisation en cours** en augmentation de dépenses pour un montant de _____ 33 160,14 €



→ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le résultat de l'exercice 2021 et la DM n°03 du Budget Primitif 2022 détaillant l'affectation du résultat cumulé de l'exercice 2021 de l'EPIC Méribel Tourisme,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Service ADM-FI

4. DM N°04/2022 – BP 2022 : COMMEMORATION DES 30 ANS DE JEUX OLYMPIQUES

Délibération n° 09/2022

M. le Vice-Président de la Commission Finances expose :

Dans le cadre de la commémoration des 30 des jeux olympiques d'Albertville, la Commune a décidé d'octroyer à MERIBEL TOURISME une subvention exceptionnelle d'un montant de 29 580 € aux fins de réaliser plusieurs manifestations commémoratives pendant les vacances scolaires d'hiver et des expositions jusqu'à la fin de la période estivale 2022.

Pour ce faire, le service chargé de l'animation et de l'évènementiel touristique a établi un budget évaluant les différentes actions dans le respect de l'enveloppe qui a été octroyée.

Il convient maintenant de régulariser ces crédits comme recette supplémentaire au budget 2022, et d'affecter les différentes lignes de dépenses pour la réalisation des manifestations.

L'impact dans le budget primitif de l'EPIC MERIBEL TOURISME de cette délibération se traduit par :

Section fonctionnement

- Une augmentation de dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général d'un montant de : _____ 29 580,00 €
- Une augmentation de recettes du chapitre 74 – Autres produits de gestion courante d'un montant de : _____ 29 580,00 €

→ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve la DM n°04 du Budget Primitif 2022,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Service ADM-FI

5. DM N°05/2022 – BP 2022 : DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS INTERNES CHAPITRES

M. le Vice-Président de la Commission Finances expose :

Dans le cadre du suivi-budgétaire et afin de répondre aux modifications des affectations budgétaires en accord avec les Vice-Présidents des Commissions opérationnelles, un virement de crédit interne est réalisé dans les budgets respectifs des services suivants :

Modification interne : 011-Charges à caractère général

AET – Service Animation Évènementiel Touristique

- Réaffectation des crédits pour renforcer le budget alloué aux concerts de jazz organisés à l'auditorium pendant les vacances d'hiver _____ 4 000.00€

COM – Service Communication

- Réaffectation des crédits entre opérations pour renforcer le budget alloué à l'accueil de journalistes _____ 8 110.00€



Modification interne : 23-Immobilisations en cours

DIG – Service Digital

- Modification d'imputation comptable du financement du site web _____ 92 904,00€

Annexe 6 : DM n°05/2022

→ Le Comité de Direction prend acte de la DM 05/2022. S'agissant d'un virement interne chapitre, il ne fait pas l'objet d'un vote du Comité de Direction.

6. INFORMATION SUR LES CONTRATS SIGNES PAR LE DIRECTEUR GENERAL

Annexe 7 : *Liste des contrats et conventions signés dans le cadre des délégations données au Directeur Général*

IV. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

1. POINT SUR LA FREQUENTATION GLOBALE AU 4 MARS 2022 :

Annexe 8 : *Observatoire de la fréquentation touristique : données G2A au 04/03/2022*

A noter que le taux global station reste une indication générale qui n'est forcément identique entre les différents établissements, les différentes catégories d'hébergements, tout comme entre les sites de Méribel Centre et de Mottaret.

Le débat s'engage sur l'évolution des prévisionnels de cette fin de saison compte-tenu du contexte économique et géopolitique :

- les Russes n'étaient pas attendus cet hiver compte-tenu de leur vaccin spoutnik non valide en UE. Cette clientèle résidait principalement en hôtel, dont les lits représentent 5% des lits chauds et tièdes de la station,
- les clientèles d'Ukraine et autres pays de l'est seront fortement impactées,
- au niveau de l'Europe, constat d'un réel engouement pour le ski cette année, mais le tissu économique européen va souffrir sur les périodes à venir avec l'augmentation du coût du transport et de l'énergie ; quel sera l'impact de cette inflation sur les réservations de dernière minute ?

Cette situation que nous connaissons ce jour doit nous pousser à diversifier nos cibles de clientèles en démarquant les pays limitrophes européens dont le Benelux.

De même, les hébergeurs de la station devraient veiller à se mettre en corrélation avec les pricings recommandés par Méribel Tourisme pour booster le remplissage des semaines creuses.

2. COMMISSION COMMUNICATION : RENDU DE LA REUNION DU 3 FEVRIER 2022 :

Mme la Présidente expose :

Le compte-rendu de cette réunion vous a été transmis le 17 février 2022.

A noter que les marchés en cours « Impressions » et « gestion des relations presse de Méribel Tourisme » couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31/12/2022 seront relancés dans l'année.

3. SITE INTERNET : DEFINITION ET APPROBATION DE LA SECONDE LANGUE ETRANGERE A RETENIR POUR LE SITE INTERNET :

— Délibération n° 10/2022 —

Le Directeur Général expose :



Le nouveau site internet de Méribel a été prévu en Français / Anglais et Russe pour la 2^{ème} langue étrangère.

Compte-tenu du conflit entre la Russie et l'Ukraine et la forte probabilité de ralentissement des marchés russes et Pays de l'Est, le Comité Opérationnel de Méribel Tourisme propose au Comité de Direction de remplacer le russe par le néerlandais eu égard aux constats suivants : cible importante bien identifiée sur les taux d'occupation, CA généré par un pouvoir d'achat élevé.

Le site étant prévu pour 3 ans, cette 2^{ème} langue étrangère sera aussi un choix sur 3 ans. Bien sur l'ajout d'une version russe pourrait si besoin être envisagé par la suite, avec un coût de traduction supplémentaire à prévoir de 25 K€.

→ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve de remplacer le Russe -initialement prévu- par le Néerlandais en tant que de 2^{ème} langue étrangère du site internet pour 3 ans,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Tous services.

4. PLACE DE MARCHE : ATTRIBUTION D'UNE MARQUE COMMERCIALE « DESTINATION MERIBEL » POUR NOTRE PLATEFORME DE RESERVATION :

Délibération n° 11/2022

Le Directeur Général expose :

L'origine de cette réflexion s'explique comme suit : le service hébergement, titulaire d'une licence d'agence de voyage, a longtemps été dénommé centrale de réservation, puis les changements intervenus en 2015 l'ont fait évoluer vers un fonctionnement de place de marché, avec cette même dénomination de Place de marché. Or ce terme n'est pas du tout explicite.

Une réflexion s'est ainsi engagée au sein du Comité Opérationnel, avec la participation de Mme Carole LASALLE / ESPUMA, et a abouti à la proposition de dénomination « DESTINATION MERIBEL », soutenue sur le site internet par les termes « go », « stay », « lifestyle », « outdoor » exprimés en anglais et volontairement non traduits en français et « votre partenaire d'évasion » pour les français.

Cette proposition de nom a déjà été soumise aux directions marketing des sociétés de remontées mécaniques de la vallée qui ont été enthousiastes.

DESTINATION MERIBEL serait LA MARQUE officielle des séjours à Méribel, un positionnement pour contribuer à la promotion toute saison de la destination. Le nom et le logo associé devront faire l'objet d'un dépôt par la Commune des Allues auprès de l'INPI.

→ Le Comité de Direction, après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- valide le choix de la marque verbale « DESTINATION MERIBEL » pour promouvoir la destination Méribel,
- charge la Présidente, le Vice-président, les Vice-présidents des commissions concernées et le Directeur Général, en tous points de son exécution.

Transmission : Tous services

5. RAPPEL DU CALENDRIER STATUTAIRE MERIBEL TOURISME

1/ Réunions du Comité de Direction :

Date	Principaux points à l'ordre du jour
Mardi 19/04/2022 18h, salle de presse --> Salle VEGA	Points habituels + Rapport 2021 du Directeur

Page 17 sur 21



	Barème de partenariat MT : tarifs hébergeurs Plan de relance 2023
Mardi 28/06/2022 18h, salle de presse	<u>Points habituels</u> + Cadrage budgétaire 2023 Fixation dates saison été 2023
Mardi 26/07/2022 18h, salle de presse	<u>Points habituels</u>
Jeudi 25/08/2022 18h, salle de presse	<u>Points habituels</u>
Mardi 04/10/2022 18h, salle de presse	<u>Points habituels</u> + BP 2023
Mardi 29/11/2022 18h, salle de presse	<u>Points habituels</u>
Jeudi 15/12/2022 18h, salle de presse	<u>Points habituels</u> + DM fin d'exercice Fixation dates saison hiver 2023/24

2/ Réunions des Commissions de travail :

- Commission des Finances, RH, Qualité Tourisme/Labels et Appel d'Offres
- Commission Promotion
- Commission Communication
- Commission Animation et Evènementiel Touristique

Date	Commission concernée Principaux points à l'ordre du jour	
Mardi 29/03/2022 15h, salle de presse	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°1
Jeudi 31/03/2022 10h, salle N2	COMMISSION DES FINANCES : Tarifs Partenariat Hébergeurs	C° FI/RH/QT/AOn°2
Jeudi 07/04/2022 10h, salle N2	COMMISSION COMMUNICATION	C° COMM n°2
Mardi 1^{er} juin 2022 15h, salle N2	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°2
Mardi 07/06/2022 10h, salle N2	COMMISSION QUALITE TOURISME & LABELS Bilans hiver et plan d'actions	C° QT FI/RH/AOn°3
Jeudi 30/06/2022 11h, salle N2	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES	C° AET n°2
Mardi 28/06/2022 10h, salle N2	COMMISSION DES FINANCES : Situation financière 1 ^{er} semestre 2022 + cadrage budgétaire 2023	C° FI/RH/QT/AOn°4
Jeudi 18/08/2022 10h, salle N2	COMMISSION COMMUNICATION Budget 2023	C° COMM n°3



Mardi 23/08/2022 16h, salle N2 <i>Date à confirmer</i>	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°3
Vendredi 26/08/2022 10h, salle N2	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES	C° AET n°3
Mardi 06/09/2022 10h, salle de presse	COMMISSION DES FINANCES/RH : BP 2023 des pôles COMMUN / ACC /ADM / DIG	C° FI/RH/QT/AOn°5
Mardi 06/09/2022 14h, salle de presse	COMMISSION DES FINANCES/RH : BP 2023 des pôles AET / COM / PMT	C° FI/RH/QT/AOn°6
Mardi 18/10/2022 10h, salle N2	COMMISSION QUALITE TOURISME & LABELS Bilans été et plan d'actions	C° QT FI/RH/AOn°7
Jeudi 10/11/2022 10h, salle N2	COMMISSION COMMUNICATION	C° COMM n°4
Entre le 21/11 et le 25/11/2022 salle N2	COMMISSION PROMOTION	C° PMT n°4
Mardi 22/11/2022 10h, salle N2	COMMISSION ANIMATION ET EVENTS TOURISTIQUES	C° AET n°4
Mardi 29/11/2022 10h, salle N2	COMMISSION DES FINANCES : Situation financière 2 ^{ème} semestre 2022	C° FI/RH/QT/AOn°8

V. QUESTIONS DIVERSES

Pour mémoire : article 12.3 des Statuts de Méribel Tourisme :

« Après épuisement de l'ordre du jour, la parole sera attribuée dans l'ordre des demandes reçues pas le Président.

Les questions orales pour lesquelles il est demandé une réponse en séance doivent être présentées au Président au moins deux jours francs avant la séance. A défaut, la réponse pourra être reportée à la prochaine séance ».

Mme la Présidente informe le Comité de Direction de la demande reçue de M. Marc BOURREAU au nom de l'ESF de la Vallée de Méribel dans le cadre de l'accueil des Championnats de ski de Grande Bretagne, civils et militaires

CHAMPIONNATS DE SKI DE GRANDE BRETAGNE

M. Marc BOURREAU expose :

L'ESF a donné son accord de principe à ISSSC pour l'organisation de l'édition 2023 des championnats de ski Britanniques civils et militaires à Méribel. Il se dérouleront sur 2 semaines, du 6 au 19 mars 2023, au lieu d'une semaine jusqu'à présent.

L'ESF sollicite Méribel Tourisme pour l'obtention d'une participation financière à hauteur de 15 K€ / an.

Les enjeux pour la station sont les suivants :

- **Championnats militaires** : la fédération britannique a consulté d'autres stations pour organiser les championnats 2022, 2023, 2024 et 2025 que Méribel ne pouvait accueillir compte-tenu de



l'organisation des Finales de Coupe du Monde et des Championnats du monde : Tignes a cassé les prix, Val d'Isère a pratiqué des tarifs similaires à Méribel tout en respectant les dates souhaitées. Compte-tenu de l'arrêt du financement de 240 nuitées décidé par Méribel Tourisme, l'ESF s'est organisée pour reprendre les championnats militaires cette année en prenant à sa charge 50% des nuitées et en diminuant son chiffre d'affaires de 20 K€.

L'objectif étant de pas perdre les championnats 2023 au profit de Val d'Isère, l'ESF a proposé d'organiser les épreuves des championnats militaires au mois de mars plutôt qu'en février afin de limiter le coût du poste hébergement, d'appliquer pour son compte une réduction de 20 K€ sur ses prestations, et de baisser le coût global des championnats à 35 K€/an.

Le contrat portera sur les éditions 2023, 2024 et 2025 avec retour à la formule initiale en 2024 ; sa signature devra être finalisée fin mai, à Londres.

L'ESF sollicite Méribel Tourisme pour l'octroi d'une participation à hauteur de 15 K€/an.

Les Exploitants de Remontées Mécaniques ont déjà été consultés et ont donné leur accord de principe quant à leur participation (en prestations sur le terrain).

- **Championnats civils** : historiquement, les championnats se déroulaient sur 15 jours. L'édition 2015 n'ayant pu être organisée à Méribel compte tenu des Finales de la Coupe du Monde, la Fédération britannique a choisi Tignes pour les recevoir. M. TAPNER nouvellement élu à la tête de la fédération britannique de ski souhaiterait revenir à Méribel.

Cet évènement ramène 450 coureurs et leur famille sur la station, soit environ 1.200 personnes en 2019, et génère des retombées économiques estimées à environ 2 millions d'euros.

Les dates probables de l'édition 2023 ont été fixées du 27 mars au 7 avril 2023, juste après les militaires.

Le débat s'engage au sein du Comité de Direction :

* Mme la Présidente souligne tout d'abord l'importance de la clientèle britannique pour notre destination. L'acceptation de la modification des dates des championnats militaires par ses organisateurs et la durée prolongée d'une semaine à deux semaines sont des points positifs à prendre en compte également.

L'accueil des championnats civils et militaires permettrait aussi à Méribel de mettre à profit les investissements importants faits par les remontées mécaniques pour recevoir des épreuves internationales, et d'afficher une dynamique maintenue d'évènement et de sportivité.

Le Comité de Direction est invité ce jour à donner sa position de principe avant étude détaillée en Commission Animation et Evènementiel Touristique.

* Le Directeur soulève la question du financement des 15 K€ annuels sollicités. Le Comité de Direction devra faire des arbitrages sur l'imputation de ses ressources sans augmentation de recettes supplémentaires.

* M. Joël PERETTO suggère dans un premier temps de rencontrer et d'échanger avec la Fédération Britannique.

* M. Marc BOURREAU conclut sur ce point en rappelant la situation : l'ESF, qui a donné son accord de principe pour un contrat fin mai 2022, ne pourra pas rompre son engagement ; Méribel Tourisme est invité à se prononcer quant à la participation demandée de 15 K€/an. L'ESF devra trouver d'autres solutions en cas de refus de Méribel Tourisme.

→ Le Comité de Direction donne son accord pour l'organisation d'une réunion en présence des différents acteurs concernés : ESF, RM, Méribel Tourisme.

Date de la prochaine réunion du Comité de Direction :

Mardi 19 avril 2022 à 18h



La séance est levée à 20h30.

Ce compte rendu est diffusé aux membres titulaires et suppléants du Comité de Direction de Méribel Tourisme, aux membres du Conseil Municipal de la Commune des Allues, aux services administratifs concernés de la Mairie et au Comité Opérationnel de Méribel Tourisme.

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Convention de partenariat salon Alpes Home

Annexe 2 : Compte de Gestion – Année 2021

Annexe 3 : M4 – Compte Administratif – Année 2021

Annexe 4 : DM n°03/2022

Annexe 5 : DM n°04/2022

Annexe 6 : DM n°05/2022

Annexe 7 : Liste des contrats et conventions signés dans le cadre des délégations données au Directeur Général

Annexe 8 : Observatoire de la fréquentation touristique : données G2A au 04/03/2022



Convention de Partenariat

« ALPES HOME »

ENTRE LES SOUSSIGNES

MERIBEL TOURISME, établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C), dont le siège est sis Maison du Tourisme – Office du Tourisme BP 1 Méribel-Les-Allues, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Chambéry sous le numéro 499 818 201, représenté par Monsieur Gilles LEONARD, agissant en qualité de Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération n° [A COMPLETER] du Comité de Direction réuni le [A COMPLETER],

Ci-après dénommé « **MERIBEL TOURISME** »,

D'UNE PART,

ET

SYSTEM D, société à responsabilité limitée (SARL) à associé unique, domiciliée au Parc d'Activités Alpespace, 161 voie Champollion FRANCIN 73800 PORTE-DE-SAVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Chambéry sous le numéro 519 313 563, représentée par son gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

DEPLACER LES MONTAGNES, société à responsabilité limitée (SARL), domiciliée 25 route de la Rosette, ZI Chartreuse Guiers, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Grenoble sous le numéro 484 595 947, représentée par son gérant en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommés « **les Organisateurs** »,

D'AUTRE PART,

Les Parties sont ci-après dénommés individuellement une « *Partie* » et conjointement « *les Parties* ».

Sommaire

Préambule	3
Article 1 : Objet de la convention.....	3
Article 2 : Durée.....	4
Article 3 : Soutien de MERIBEL TOURISME.....	4
3.1 Soutien technique et logistique	5
3.2 Soutien financier	5
3.2.1. <i>Budget prévisionnel de l'événement « Alpes Home »</i>	5
3.2.2. <i>Montant de la contribution financière</i>	6
3.2.3. <i>Conditions de versement de la contribution financière</i>	6
3.2.4. <i>Modalités de versement de la contribution financière</i>	6
Article 4 : Engagements de SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES.....	7
4.1 Organisation de l'évènement	7
4.2 Garantie d'utilisation et d'affectation de la contribution	8
4.3 Mise à disposition d'un stand équipé.....	8
4.4 Soirée d'inauguration	8
4.5 Exclusivité	8
4.6 Interlocuteurs.....	9
Article 5 : Communication.....	9
5.1 Mention du soutien de MERIBEL TOURISME	9
5.2 Collaboration	9
Article 6 : Justificatifs.....	10
Article 7 : Contrôle.....	10
Article 8 : Responsabilités et Assurances	11
8.1 Responsabilités.....	11
8.2 Assurances.....	11
Article 9 : Cession – Intuitu Personae.....	12
Article 10 : Modification.....	12
Article 11 : Force majeure	12
Article 12 : Clause de report ou d'annulation en cas de pandémie	12
Article 13 : Remboursement	13
Article 14 : Résiliation anticipée	13
14.1 Résiliation anticipée à l'issue de chaque édition de l'événement	13
14.2 Autres cas de résiliation anticipée	13
Article 15 : Données personnelles.....	14
Article 16 : Dispositions diverses.....	14

16.1 Loi applicable	14
16.2 Règlement des litiges	14
16.3 Non-renonciation	15
Article 17 : Election de domicile	15
Article 18 : Compétence des signataires	15
Article 19 : Annexes	15

Préambule

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES sont copropriétaires de la marque et de l'évènement « Alpes Home ». L'événement « Alpes Home » est le rendez-vous de l'aménagement, de la décoration et de l'art de vivre en montagne.

L'évènement s'adresse aux principaux acteurs suivants :

- professionnels de l'habitat et de l'aménagement (artisans, architectes, designers, constructeurs) ;
- propriétaires de chalets et appartements ;
- acteurs impliqués dans le développement du tourisme en montagne (collectivités, etc.).

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES organiseront à Méribel les trois prochaines éditions de l'événement « Alpes Home » aux dates suivantes :

- 12^{ème} édition, les 29, 30, 31 juillet et 1^{er} août 2022 ;
- 14^{ème} édition les [A COMPLETER] 2024 ;
- 16^{ème} édition les [A COMPLETER] 2026.

Pour l'organisation de cet événement, SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES ont sollicité le soutien matériel et financier de MERIBEL TOURISME, office de tourisme communal en charge de la promotion et de la commercialisation de la destination Méribel.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'événement « Alpes Home », qui constitue un vecteur de promotion de la station, MERIBEL TOURISME entend apporter un soutien technique, logistique et financier à SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES pour l'organisation de ces trois éditions.

Les Parties ont ainsi conclu la présente convention de partenariat (ci-après « la Convention »).

Article 1 : Objet de la convention

La Convention a pour objet de définir les conditions et modalités de soutien technique, logistique et financier de MERIBEL TOURISME à SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES, pour la réalisation des 12^{ème}, 14^{ème} et 16^{ème} éditions de l'événement « Alpes Home » à Méribel.

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES assurent, à leur initiative et sous leur responsabilité, l'organisation de ces trois éditions de l'événement « Alpes Home ».

La présente contribution technique, logistique et financière est consentie sur le fondement des articles 9-1 et 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du règlement n°1407/2013 de la Commission en date du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*.

Elle est attribuée sur la base de la demande de soutien présentée par les SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES, sous leur responsabilité (**Annexe n°1**).

Les Organisateurs attestent ne pas avoir dépassé le montant total des aides *de minimis* octroyées défini à l'article 3 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013, soit 200 000 euros sur une période de trois exercices fiscaux, compris l'exercice fiscal en cours à la date de signature de la Convention. SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES attestent de la conformité et de la sincérité des informations fournies de la déclaration d'aides de minimis annexée et s'engagent à informer MERIBEL TOURISME de toute modification à ce sujet (**Annexe n°1**).

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent à transmettre, au moins 6 mois avant la tenue de chaque édition, à MERIBEL TOURISME une déclaration d'aide *de minimis* actualisée pour chaque période triennale. S'agissant d'une condition essentielle et déterminante du soutien apporté par MERIBEL TOURISME, l'absence de déclaration et/ou le dépassement du seuil *de minimis*, par les Organisateurs ou l'un d'entre eux, est susceptible d'emporter la résiliation de la convention dans les conditions de l'article 14-2 au titre du manquement aux obligations.

La présente convention se substitue à tout engagement préalable de MERIBEL TOURISME au sujet de l'organisation des 12ème, [X]ème et [X]ème éditions de « Alpes Home » à Méribel. Elle annule et remplace la convention signée le 5 novembre 2017 pour la réalisation de la 12ème édition de « Alpes Home » prévue les 29, 30, 31 juillet et 1^{er} août 2022.

Article 2 : Durée

La Convention est conclue pour une durée de [X] années consécutives.

Elle prend effet à compter de sa signature. Son terme est fixé à la date du versement du solde de la subvention à l'issue de l'organisation de la [X]ème édition de l'événement « Alpes Home », en 2024.

Elle peut faire l'objet d'une résiliation anticipée dans les conditions définies à l'article 14.

Article 3 : Soutien de MERIBEL TOURISME

MERIBEL TOURISME s'engage à apporter son soutien technique, logistique et financier à SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES, selon les modalités suivantes.

3.1 Soutien technique et logistique

MERIBEL TOURISME apportera son soutien technique et logistique au travers de :

- la coordination entre SYSTEM D, DEPLACER LES MONTAGNES et leurs partenaires, d'une part, et les autorités et services locaux compétents, d'autre part, à savoir notamment : les sociétés de remontées mécaniques, les services techniques, la police municipale, la gendarmerie, les pompiers, etc. ;
- la mise à disposition de terrains pouvant accueillir 2000 m², en tenant compte des contraintes techniques de l'événement (nécessité de terrains plats, avec un sol stable permettant la liaison par piquetage, l'aire devant être éloignée des « voisinages dangereux » et être accessible aux véhicules poids lourds) : MERIBEL TOURISME fera son affaire des demandes de titres d'occupation et d'autorisations nécessaires à une telle mise à disposition ; la valorisation de cette mise à disposition s'élève à [X] euros ;
- la mise à disposition de salles diverses (salle de conférence) et emplacements (parkings) ; la valorisation de cette mise à disposition de locaux, s'élève à [X] euros ;
- du gardiennage de 20h à 8h, de l'arrivée des exposants, soit le mardi qui précède jusqu'au démontage complet des exposants, soit le lundi suivant, inclus ; la valorisation de la prise en charge par MERIBEL TOURISME du gardiennage, s'élève à [X] euros ;
- le raccordement en eau et électricité et la présence d'une équipe technique durant la durée de l'édition ; la valorisation du raccordement et de la présence de l'équipe technique s'élève à [X] euros ;
- l'installation de toilettes publiques ou écologiques (minimum 3 hommes, 3 femmes et 1 handicapé en proximité immédiate du site) sur la durée de l'édition ; la valorisation d'une telle installation s'élève à [X] euros.

Ces soutiens techniques et logistiques constituent des subventions en nature et font l'objet à ce titre d'une valorisation.

MERIBEL TOURISME s'engage à ne pas soutenir ou organiser un évènement similaire à « Alpes Home » pendant la durée de la Convention.

3.2 Soutien financier

3.2.1. Budget prévisionnel de l'événement « Alpes Home »

Le budget prévisionnel de la 12^{ème} édition de l'édition « Alpes Home » 29, 30, 31 juillet et 1^{er} août 2022, indiquant les dépenses et recettes et notamment les éventuelles participations financières versées par d'autres partenaires ou financeurs, figure en annexe.

Le budget prévisionnel des éditions ultérieures sera transmis, sous réserve que la Convention n'ait pas fait l'objet d'une résiliation anticipée dans les conditions définies à l'article 14, le [X] de l'année N de l'édition.

3.2.2. Montant de la contribution financière

MERIBEL TOURISME s'engage à contribuer financièrement à l'organisation de l'évènement « Alpes Home » à Méribel, en versant aux Organisateurs une subvention, d'un montant total et forfaitaire, de 40 000 (QUARANTE MILLE) euros par édition, répartie comme suit :

- [X] % sera versée à SYSTEM D, soit [X] euros ;
- [X] % sera versée à DEPLACER LES MONTAGNES, soit [X] euros.

La contribution financière de MERIBEL TOURISME est affectée à la seule réalisation de l'évènement « Alpes Home ». Les coûts éligibles à cette contribution financière sont définis en annexe. Ces coûts respectent les conditions cumulatives suivantes :

- ils sont nécessaires à la réalisation de l'événement « Alpes Home » ;
- ils sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- ils sont dépensés par les Organisateurs ;
- ils sont identifiables et contrôlables.

3.2.3. Conditions de versement de la contribution financière

La contribution financière ne peut être versée aux Organisateurs que sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits au budget de MERIBEL TOURISME ;
- le respect, par les Organisateurs, de leurs obligations contractuelles ;
- la vérification par MERIBEL TOURISME que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'organisation de l'événement « Alpes Home ».

Il est expressément convenu que la contribution financière de MERIBEL TOURISME n'est due aux Organisateurs, pour les [X]ème et [X]ème éditions prévues en 2024 et 2026, que sous réserve du respect de ces conditions cumulatives et sous réserver que la Convention n'ait pas fait l'objet d'une résiliation anticipée dans les conditions définies à l'article 14.1.

La résiliation anticipée de la Convention, dans les conditions définies à l'article 14.1, libère MERIBEL TOURISME de toute obligation financière à l'égard des Organisateurs.

3.2.4. Modalités de versement de la contribution financière

La contribution financière de MERIBEL TOURISME sera versée aux Organisateurs dans les conditions suivantes :

- un premier versement de [X] euros sera effectué, à titre d'avance, le [X] de l'année N de l'organisation de chacune des trois éditions prévues par la Convention ;

- un second versement de [X] euros, correspondant au solde de la contribution, sera versé dans un délai de [X] jours à compter de la remise du compte-rendu financier et du rapport d'activité, à la suite de l'organisation de chacune des trois éditions prévues par la Convention, conformément à l'article 5.

Les versements seront effectués par MERIBEL TOURISME, par mandat administratif, conformément à la répartition mentionnée à l'article 3.2.1 :

- sur le compte bancaire de SYSTEM D :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
XXXX	XXXXX	XXXXXXXXXXXX	XX

Banque : XXXXXXXX

Titulaire du compte : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

- sur le compte bancaire de DEPLACER LES MONTAGNES :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
XXXX	XXXXX	XXXXXXXXXXXX	XX

Banque : XXXXXXXX

Titulaire du compte : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Article 4 : Engagements de SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES

4.1 Organisation de l'évènement

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent, à leur initiative et sous leur responsabilité, à organiser les 12^{ème}, 14^{ème} et 16^{ème} éditions de l'évènement « Alpes Home » à Meribel, en 2022, 2024 et 2026.

Sauf décision commune des Parties ou résiliation anticipée de la Convention :

- la 12^{ème} édition se déroulera les 29, 30, 31 juillet et 1^{er} août 2022 ;
- la [X]^{ème} édition se déroulera les [A DEFINIR] 2024 ;
- la [X]^{ème} édition se déroulera les [A DEFINIR] 2026.

Il est expressément convenu que la réalisation des [X]^{ème} et [X]^{ème} éditions de l'événement « Alpes Home » en 2024 et 2026 est conditionnée à l'absence de résiliation anticipée de la Convention par MERIBEL TOURISME dans les conditions définies à l'article 14.1 de la Convention.

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES assurent, sous leur responsabilité, l'organisation générale du rendez-vous. A ce titre, ils organisent, gèrent et structurent notamment :

- la sélection des exposants ainsi que les relations avec lesdits exposants ;
- l'installation du/des chapiteaux nécessaires à l'accueil des exposants et la logistique intérieure (décoration générale, cloisons bois, moquette, signalétique, éclairage) ;
- la gestion des outils de communication comme les invitations, le catalogue (impression comprise), les achats d'espaces (presse, TV, radios), le site internet, des newsletters, la réalisation de communiqués de presse et de dossiers de presse.

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES transmettront à MERIBEL TOURISME la liste des exposants avant le 15 juillet de l'année d'édition.

4.2 Garantie d'utilisation et d'affectation de la contribution

Les Organisateurs s'engagent à utiliser la contribution financière versée par MERIBEL TOURISME en vue de la stricte réalisation de l'évènement « Alpes Home ».

Conformément à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, les Organisateurs s'interdisent d'employer tout ou partie de la contribution à d'autres fins ou actions et d'en reverser le produit à d'autres associations, œuvres ou entreprises.

4.3 Mise à disposition d'un stand équipé

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent à mettre à disposition de MERIBEL TOURISME un espace « stand équipé » sous un chapiteau pour la promotion de la station.

4.4 Soirée d'inauguration

SYSTEM D et MERIBEL TOURISME collaboreront pour l'organisation de la soirée d'inauguration prévue le premier jour de chaque édition.

4.5 Exclusivité

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent à ne pas organiser l'événement « Alpes Home » ailleurs qu'à Méribel, dans le France et dans le monde, durant les années 2022, 2024 et 2026, sauf en cas de rupture anticipée de la Convention dans les conditions définies à l'article 14.

Sauf en cas de rupture anticipée de la Convention dans les conditions définies à l'article 14, SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent également à ne pas organiser l'événement « Alpes Home » sur le territoire des stations savoyardes dont la liste est fournie en annexe durant les années 2023 et 2025.

4.6 Interlocuteurs

Monsieur Pierre-Emmanuel DANGER et Madame Christelle DANGER de SYSTEM D, et Monsieur Nicolas ALARCON, de DEPLACER LES MONTAGNES, seront les interlocuteurs de MERIBEL TOURISME.

Ils pourront désigner d'autres personnes référentes le cas échéant mais devront prévenir MERIBEL TOURISME chaque année en amont de l'organisation de l'événement.

Article 5 : Communication

5.1 Mention du soutien de MERIBEL TOURISME

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent à mentionner le soutien de MERIBEL TOURISME, partenaire de l'événement, en faisant apparaître le logo et la marque de MERIBEL TOURISME et de Méribel (**Annexe n°2**) sur tous les supports de communication liés aux éditions de l'événement « Alpes Home ».

MERIBEL TOURISME s'engage à prévenir les Organisateurs de tout changement ou toute modification du logo ou de la marque de MERIBEL TOURISME et de Méribel, au cours de la Convention. Dès réception de ce changement ou de cette modification, et indépendamment de tout avenant, les Organisateurs s'engagent à utiliser et faire figurer le nouveau logo ou la nouvelle marque sur tous les supports.

Les Organisateurs s'engagent à ne pas utiliser le logo et la marque de MERIBEL TOURISME et Méribel à d'autres fins et sous aucune forme ou type de supports que ceux prévus dans le cadre de la Convention, sans l'autorisation expresse et écrite préalable de MERIBEL TOURISME.

5.2 Collaboration

L'événement « Alpes Home » étant un vecteur de communication pour la station de Méribel en France et à l'international, SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES autorisent MERIBEL TOURISME à présenter l'événement lors de ses conférences de presse et, le cas échéant, à en faire la promotion dans tous ses supports ou tout autre support jugé utile.

Les communiqués de presse de l'événement « Alpes Home » seront rédigés par SYSTEM D en collaboration avec le service communication de MERIBEL TOURISME, avant d'être envoyés aux différents médias par SYSTEM D. Ils pourront être relayés par le service communication de MERIBEL TOURISME.

Les accueils presse seront validés par MERIBEL TOURISME et supervisés par les deux parties. MERIBEL TOURISME et SYSTEM D devront se communiquer la liste des journalistes présents pendant le salon « Alpes Home ». Le plan de communication sera établi par SYSTEM D et soumis pour validation au service communication de MERIBEL TOURISME.

La présence de partenaires-sponsors associés à l'évènement devra faire l'objet d'un accord entre les Parties.

Article 6 : Justificatifs

Les Organisateurs s'engagent à fournir, dans un délai de [X] jours à compter de l'organisation de chacune des trois éditions de l'événement « Alpes Home » :

- un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- un rapport d'activité, faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'édition de l'événement « Alpes Home », dont le contenu sera défini d'un commun accord entre MERIBEL TOURISME et les Organisateurs.

L'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales est applicable.

Sauf résiliation anticipée mise en œuvre dans les conditions définies à l'article 14 de la Convention, SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent à fournir à MERIBEL TOURISME une déclaration d'aide *de minimis* actualisée pour chaque période triennale (**Annexe n°1**).

Article 7 : Contrôle

Pendant et au terme de la Convention, MERIBEL TOURISME se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place de la bonne utilisation de la contribution financière versée aux Organisateurs.

En cas de contrôle, les Organisateurs s'engagent à faciliter l'accès à toutes pièces justificatifs des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Le refus de donner accès ou de communiquer les pièces demandées par MERIBEL TOURISME constitue une inexécution pouvant justifier le remboursement de la contribution financière versée.

Article 8 : Responsabilités et Assurances

8.1 Responsabilités

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES assurent, sous leur responsabilité et selon la répartition des tâches qu'ils auront défini entre eux, l'organisation de l'événement « Alpes Home » à Méribel.

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES sont seuls responsables de la conception et de l'organisation de l'événement « Alpes Home », vis-à-vis des tiers, des prestataires, fournisseurs et tous autres exposants, intervenants ou participants à la manifestation.

Ils s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives à l'exercice de leur objet social et à l'organisation de l'événement « Alpes Home ».

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES sont soumis aux obligations légales et réglementaires relatives à l'emploi, à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions de travail. Ils sont pleinement et intégralement responsables de la maîtrise et de la prévention des risques pour leurs salariés et doivent respecter les dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES recrutent, rémunèrent, emploient, forment et dirigent, sous leur seule responsabilité, le personnel nécessaire à l'organisation de l'événement.

Le personnel de SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES affecté à l'événement les « Alpes Home » reste, en toutes circonstances, sous son contrôle, leur direction, leur surveillance, leur responsabilité et sous leur autorité hiérarchique et disciplinaire.

MERIBEL TOURISME n'apportant que son soutien à l'organisation de l'événement « Alpes Home », il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des pertes financières éventuelles rencontrées par l'événement « Alpes Home ». En particulier, MERIBEL TOURISME ne saurait assumer ou encourir aucune responsabilité dans le cadre de l'utilisation, par les Organisateurs, de la contribution.

8.2 Assurances

Les Organisateurs certifient avoir souscrit une assurance « responsabilité civile professionnelle » auprès de la compagnie [REDACTED]. Ils certifient avoir souscrit, chacun ou conjointement selon la répartition des responsabilités définie entre eux, une assurance « organisation d'événement ».

SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent à ce que les polices d'assurances soient et restent valides pour la durée de la Convention, et que rien ne soit fait ou omis d'être fait qui pourrait rendre ces polices de nul effet et qu'aucune desdites polices ne soit sujette à des termes ou conditions spéciaux ou inhabituels.

Chaque exposant à l'événement « Alpes Home » possède sa propre assurance « responsabilité civile ».

Article 9 : Cession – *Intuitu Personae*

La Convention est conclue à titre *intuitu personae* avec les Organisateurs.

A ce titre, chaque Partie ne pourra transférer, céder ou apporter à un tiers, de quelque manière que ce soit, tout ou partie des droits et obligations résultant de la Convention, sans l'autorisation écrite et préalable des autres Parties.

Article 10 : Modification

Toute modification des termes de la Convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la Convention.

Article 11 : Force majeure

Si un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, rendait l'organisation de l'évènement « Alpes Home » à Méribel impossible, la Partie concernée par ce cas de force majeure devra en avertir l'autre par lettre recommandée avec AR.

Les Parties s'engagent à se rencontrer dans les 48 heures suivant la réception de la lettre recommandée pour déterminer les suites à donner. Si un report de l'édition n'était pas envisageable pour l'une ou l'autre des Parties ou que l'annulation de l'édition de l'événement s'avérait obligatoire, un remboursement de l'intégralité des sommes versées au titre de cette édition pourra être exigé par MERIBEL TOURISME.

Article 12 : Clause de report ou d'annulation en cas de pandémie

Si l'organisation d'une édition de l'évènement « Alpes Home » s'avérait impossible, précisément en raison de l'épidémie de COVID-19, ou de toute pandémie de cette nature, et/ou des mesures prises par les autorités administratives compétentes dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, les Parties s'engagent à se rencontrer dans les 48 heures suivant la décision sanitaire pour déterminer les suites à donner.

Les Parties s'engagent à privilégier un report de l'édition de l'évènement de l'année N à une autre date de l'année N ou à une date de l'année N+1, définie conjointement. Si un tel report n'était pas envisageable pour l'une ou l'autre des Parties ou qu'une annulation de l'édition s'avérait obligatoire, un remboursement de l'intégralité des sommes versées au titre de cette édition pourra être exigé par MERIBEL TOURISME.

Article 13 : Remboursement

MERIBEL TOURISME se réserve le droit de demander, par le biais de l'émission de titre(s) exécutoire(s), le remboursement total ou partiel des sommes versées aux Organisateurs, en cas :

- d'annulation d'une édition de l'événement « Alpes Home », sans report envisageable pour l'une ou l'autre des Parties, alors qu'une avance a déjà été versée aux Organisateurs ;
- d'utilisation non-conforme de la contribution financière à l'objet de la Convention ;
- de non-transmission des justificatifs listés à l'article 6 ;
- de non-communication des pièces justifiant la bonne utilisation de la contribution versée par MERIBEL TOURISME, dans le cadre du contrôle exercé au titre de l'article 7 ;
- de résiliation anticipée de la Convention, notamment lorsque cette résiliation intervient avant la réalisation d'une édition de l'événement « Alpes Home » alors qu'une avance a déjà été versée à l'Organisateur pour la réalisation de cette édition.

Article 14 : Résiliation anticipée

14.1 Résiliation anticipée à l'issue de chaque édition de l'événement

A l'issue de chaque édition de l'événement « Alpes Home », les Parties se réservent le droit de mettre fin, de façon anticipée, à la Convention. A ce titre :

- MERIBEL TOURISME disposera d'un délai de 4 (quatre) mois pour décider de résilier de façon anticipée la Convention. Si tel est le cas, il informera l'Organisateur de sa décision par lettre recommandée avec AR.
- les Organisateurs disposeront d'un délai de 4 (quatre) mois pour décider de résilier de façon anticipée la Convention. Si tel est le cas, ils informeront MERIBEL TOURISME de leur décision par lettre recommandée avec AR.

Dans ce cas, la Convention sera résiliée de plein droit à la date de notification de la lettre recommandée avec AR. Cette résiliation anticipée n'ouvre droit à aucune pénalité, ni indemnité, ni contrepartie quelconque. Elle libère MERIBEL TOURISME de toute obligation financière à l'égard des Organisateurs.

14.2 Autres cas de résiliation anticipée

En toute hypothèse, la Convention peut être résiliée de façon anticipée en cas :

- de dissolution ou liquidation des deux Organisateurs ou de l'un et de l'autre, à moins que ceux-ci soient autorisés à poursuivre l'exécution de la Convention ;

- de non-respect par l'une des Parties de l'une des obligations résultant de la Convention, dans les conditions définies ci-après. En cas de non-respect par l'une des Parties de l'une des obligations résultant de la Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse ;
- en cas de force majeure rendant impossible l'organisation de la ou les éditions de l'événement les « Alpes Home » sur la durée restante de la Convention.

Article 15 : Données personnelles

Les Parties s'engagent à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE et la loi n°78-17 (ou « RGPD ») du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chacune des Parties peut, sous sa responsabilité, traiter des données personnelles concernant les agents, salariés et autres préposés des autres Parties, pour les seuls besoins de l'exécution et du suivi de la Convention.

Chacune des Parties informe les personnes concernées de la transmission des données à caractère personnel aux autres Parties et des moyens dont elles disposent pour exercer leurs droits, tels que prévus aux articles 15 à 23 du RGPD, notamment leur droit d'accès, de rectification, et dans certains cas, d'effacement ou d'opposition.

Article 16 : Dispositions diverses

16.1 Loi applicable

La Convention est soumise au droit français.

16.2 Règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la Convention, les Parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du tribunal administratif de Grenoble.

16.3 Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement des autres Parties à l'une quelconque des obligations visées dans la Convention, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 17 : Election de domicile

Pour l'exécution de la Convention et ses suites, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Article 18 : Compétence des signataires

Les Parties certifient que les signataires de la Convention ont régulièrement reçu pouvoir pour procéder à sa signature.

Article 19 : Annexes

La Convention est constituée par les pièces contractuelles énumérées ci-dessous :

- **La présente Convention** ;
- **ANNEXE 1** : Demande de soutien de SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES
- **ANNEXE 2** : Marque et Logotype de MERIBEL TOURISME et de Méribel
- **ANNEXE 3** : Liste des stations savoyardes
- **ANNEXE 4** : Budget prévisionnel de l'édition 2022 de « Alpes Home »
- **ANNEXE 5** : Liste des coûts éligibles à la contribution financière

La Convention ainsi que les annexes énumérées ci-dessus expriment l'intégralité des obligations des Parties. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les Parties ne pourra s'intégrer dans la Convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à Méribel les Allues, le [A COMPLETER].

Pour MERIBEL TOURISME
Monsieur Gilles LEONARD,
Directeur Général
(Mention « lu et approuvé »)

Pour SYSTEM D
Monsieur Pierre-Emmanuel DANGER,
Gérant
(Mention « lu et approuvé »)

Pour DEPLACER LES MONTAGNES
Monsieur Nicolas ALARCON,
Gérant
(Mention « lu et approuvé »)

ANNEXE 1 – DEMANDE DE SOUTIEN DE SYSTEM D ET DEPLACER LES MONTAGNES

[A COMPLETER]

DECLARATION D'AIDES DE MINIMIS DE SYSTEM D

Je soussigné [A COMPLETER], représentant de SYSTEM D, société à responsabilité limitée (SARL) à associé unique, domiciliée au Parc d'Activités Alpespace, 161 voie Champollion FRANCIN 73800 PORTE-DE-SAVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Chambéry sous le numéro 519 313 563, atteste sur l'honneur :

- n'avoir reçu aucune aide de minimis sur la période [A DETERMINER] ;
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis* sur la période [A DETERMINER] listées dans le tableau page suivante :

AIDES DE MINIMIS PERCUES, OU DEMANDEES MAIS NON ENCORE PERCUES, SUR LA PERIODE [A DETERMINER]			
	[X]	[X]	[X]
Intitulé et montant de l'aide			

Montant total des aides *de minimis* : €

Montant disponible d'aides *de minimis* : €

SIGNATURE DU REPRESENTANT

DATE DE SIGNATURE

DECLARATION D'AIDES DE MINIMIS DE DEPLACER LES MONTAGNES

Je soussigné [A COMPLETER], représentant de DEPLACER LES MONTAGNES, société à responsabilité limitée (SARL), domiciliée 25 route de la Rosette, ZI Chartreuse Guiers, 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Grenoble sous le numéro 484 595 947, atteste sur l'honneur :

- n'avoir reçu aucune aide de minimis sur la période [A DETERMINER] ;
- avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides *de minimis* sur la période [A DETERMINER] listées dans le tableau page suivante :

AIDES DE MINIMIS PERCUES, OU DEMANDEES MAIS NON ENCORE PERCUES, SUR LA PERIODE [A DETERMINER]			
	[X]	[X]	[X]
Intitulé et montant de l'aide			

Montant total des aides *de minimis* : €

Montant disponible d'aides *de minimis* : €

SIGNATURE DU REPRESENTANT

DATE DE SIGNATURE

ANNEXE 2 - MARQUE ET LOGOTYPE DE MERIBEL TOURISME ET DE MERIBEL

MARQUE MERIBEL

Marque :

Type :

Classification de Nice :

Produits et services

Déposant :

Mandataire / destinataire de la correspondance :

Numéro :

Statut :

Date de dépôt / Enregistrement :

Lieu de dépôt :

Historique

MARQUE MERIBEL TOURISME

Marque :

Type :

Classification de Nice :

Produits et services

Déposant :

Mandataire / destinataire de la correspondance :

Numéro :

Statut :

Date de dépôt / Enregistrement :

Lieu de dépôt :

Historique

ANNEXE 3 – LISTE DES STATIONS SAVOYARDES

Conformément à l'article 4.5 de la Convention, sauf en cas de rupture anticipée de la Convention dans les conditions définies à l'article 14, SYSTEM D et DEPLACER LES MONTAGNES s'engagent également à ne pas organiser, durant les années 2023 et 2025, l'événement « Alpes Home » sur le territoire des stations savoyardes listées ci-dessous :

[A COMPLETER]

ANNEXE 4 – BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EDITION 2022 DE « ALPES HOME »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	-		
Locations	-		
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance	-		
Documentation		Département(s) :	
	-		
62 - Autres services extérieurs		Intercommunalité(s) : EPCI ¹	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	-		
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions	-		
Services bancaires, autres			
		Organismes sociaux (détailler) :	
63 - Impôts et taxes	-		
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes	-		
64- Charges de personnel		Méribel Tourisme	60 000 €
Rémunération des personnels			
Charges sociales			

¹ catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine .

Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65- Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
		Aides privées	
66- Charges financières		76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77- produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES		RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention de MERIBEL TOURISME représente % du total des produits ;

(montant attribué/total des produits) x 100.

ANNEXE 5 – LISTE DES COUTS ELIGIBLES A LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Conformément à l'article 3.2.2 de la Convention, la contribution financière de MERIBEL TOURISME est affectée à la seule réalisation de l'évènement « Alpes Home ».

Les coûts éligibles à la contribution financière respectent les conditions cumulatives suivantes :

- ils sont nécessaires à la réalisation de l'événement « Alpes Home » ;
- ils sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- ils sont dépensés par les Organisateurs ;
- ils sont identifiables et contrôlables.

Les coûts éligibles à cette contribution financière sont les suivants : [A DETERMINER]

MERIBEL TOURISME LES ALLUES BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2021

PRÉSENTÉ À
M le directeur départemental des finances
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Monique BOIS

Mme Isabelle ZANETTO

073041 SGC MOUTIERS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 02/09/2021 AU 02/03/2022

DU 01/01/2021 AU 01/09/2021

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1</u> 4
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3</u> 13
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4</u> 14
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5</u> 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1</u> 22
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2</u> 23
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3</u> 24
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4</u> 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1</u> 35
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2</u> 54

4EME PARTIE : Page des signatures 55

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	57,05	Dotations	63,08
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserve	185,32
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	5,60	Défauts sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	731,41
Immobilisations mises en concession, affermement ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-567,45
Autres immobilisations corporelles	144,92	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	150,51	Subventions non transférables	
Immobilisations financières	8,55	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	216,12	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	412,35
Créances		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	57,79
Valeurs mobilières de placement	130,96	Dettes financières à long terme	
Disponibilités	703,40	Fournisseurs ⁽²⁾	475,81
Autres actifs circulant	12,71	Autres dettes à court terme	115,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT	847,06	Total dettes à court terme	590,98
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	590,98
		Comptes de régularisations	2,06
TOTAL ACTIF	1 063,18	TOTAL PASSIF	1 063,18

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2022

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

	ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	191 734,45	170 215,04	21 519,41	37 734,61
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours	35 532,93		35 532,93	
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	75 438,27	69 842,39	5 595,88	8 465,56
	Oeuvres d'art				
	Autres immob corpo en tte propriété	716 479,36	571 560,55	144 918,81	193 639,71
	Immo corpo en cours en tte prop				
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	MONTANT A REPORTER	1 019 185,01	811 617,98	207 567,03	239 839,88

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

	ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	1 019 185,01	811 617,98	207 567,03	239 839,88
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisation en cours mise à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Constructions reçues en affect ou conc				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	5 000,00		5 000,00	5 000,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances	3 552,66		3 552,66	3 552,66
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	1 027 737,67	811 617,98	216 119,69	248 392,54

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

	ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	96 443,89		96 443,89	218 130,69
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	31 544,00		31 544,00	37 859,00
	Créances sur l'Etat et collecte publiques	0,40		0,40	0,40
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	2 969,06		2 969,06	2 175,56
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	703 397,44		703 397,44	974 813,47
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance	12 710,13		12 710,13	13 262,95
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	847 064,92		847 064,92	1 246 242,07

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

	ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTE DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer et à régulariser Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 874 802,59	811 617,98	1 063 184,61	1 494 634,61

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS PROPRES	Dotations	63 075,80	63 075,80
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collecte de rattachement		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	185 316,74	184 695,69
	Report à nouveau	731 411,21	123 890,01
	Résultat de l'exercice	-567 449,37	608 142,25
	Subventions d'investissement		
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		412 354,38	979 803,75

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Provisions pour risques	31 290,00	31 290,00
	Provisions pour charges	26 500,00	
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II	57 790,00	31 290,00

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

PASSIF		Exercice 2021	Exercice 2020
DETTESS	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	475 809,17	303 042,71
	Dettes fiscales et sociales	114 773,89	101 651,09
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales impôt sur les bénéfices		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	400,95	400,95
	Produits constatés d'avance		78 396,11
DETTES TOTAL III		590 984,01	483 490,86

BILAN (en Euros)

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

COMPTES DE REGULARISATION	PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
	Recettes à classer ou à régulariser	2 056,22	50,00
	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	2 056,22	50,00
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 063 184,61	1 494 634,61

Compte de Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	2 435,41	2 284,00
Produits des services	282,71	435,18
Autres produits	214,76	1 125,99
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	2 932,88	3 845,17
Traitements, salaires, charges sociales	1 362,87	1 303,66
Achats et charges externes	1 816,73	1 700,48
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	129,61	81,20
Autres charges	164,24	125,08
Charges courantes non financières	3 473,45	3 210,42
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-540,57	634,75
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-540,57	634,75
Produits exceptionnels	139,17	97,95
Charges exceptionnelles	166,05	124,56
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-26,88	-26,61
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-567,45	608,14

COMPTE DE RESULTAT 2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Prestations de services	203 180,58	385 691,63
Divers produits d'exploitation	79 532,04	49 490,35
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 435 412,00	2 284 000,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	214 756,05	1 125 988,57
TOTAL I	2 932 880,67	3 845 170,55
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	1 816 727,32	1 700 483,42
Impôts et taxes sur rémunérations	124 487,21	104 575,37
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 763,63	18 275,94
Salaires et traitements	1 272 335,45	1 061 975,34

COMPTE DE RESULTAT 2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges sociales	90 539,02	241 683,75
Dotations amortissements des immob	103 110,23	81 199,59
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges	26 500,00	
Autres charges d'exploitation	27 990,10	2 229,89
TOTAL II	3 473 452,96	3 210 423,30
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-540 572,29	634 747,25
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-540 572,29	634 747,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	136 024,18	97 809,41
Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	120,00
Autres opérations en capital	150,00	24,43
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	139 174,18	97 953,84
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles	153 411,21	123 890,01
Autres opérations de gestion	11 640,05	668,83
Valeur comptable des immo cédées	1 000,00	
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	166 051,26	124 558,84
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-26 877,08	-26 605,00

COMPTE DE RESULTAT 2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

POSTES	Exercice 2021	Exercice 2020
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 072 054,85	3 943 124,39
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 639 504,22	3 334 982,14
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-567 449,37	608 142,25

Opérations Compte de Tiers

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	105 728,05	4 045 087,57	4 150 815,62
Titres de recette émis (b)	104 731,28	3 605 333,46	3 710 064,74
Réductions de titres (c)		180 406,43	180 406,43
Recettes nettes (d = b - c)	104 731,28	3 424 927,03	3 529 658,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	105 728,05	4 045 087,57	4 150 815,62
Mandats émis (f)	74 126,38	4 411 803,93	4 485 930,31
Annulations de mandats (g)	2 289,00	419 427,53	421 716,53
Depenses nettes (h = f - g)	71 837,38	3 992 376,40	4 064 213,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	32 893,90		
(h - d) Déficit		567 449,37	534 555,47

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-621,05		32 893,90		32 272,85
Fonctionnement	732 032,26	621,05	-567 449,37		163 961,84
TOTAL I	731 411,21	621,05	-534 555,47		196 234,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	731 411,21	621,05	-534 555,47		196 234,69

Etat Consommation des Crédits

 Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	-18 000,00					
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	12 407,00	36 407,00	38 593,45	2 289,00	36 304,45	102,55
23	Immobilisations en cours	68 000,00	700,00	68 700,00	35 532,93		35 532,93	33 167,07
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	110 000,00	-4 893,00	105 107,00	74 126,38	2 289,00	71 837,38	33 269,62
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	110 000,00	-4 893,00	105 107,00	74 126,38	2 289,00	71 837,38	33 269,62
001	Solde d'exécution de la section d'invest		621,05	621,05				621,05
TOTAL GENERAL		110 000,00	-4 271,95	105 728,05	74 126,38	2 289,00	71 837,38	33 890,67

Etat Consommation des Crédits

 Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		621,05	621,05	621,05		621,05	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		621,05	621,05	621,05		621,05	
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		621,05	621,05	621,05		621,05	
021	Virement de la section d'exploitation		207,00	207,00				207,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	110 000,00	-5 100,00	104 900,00	104 110,23		104 110,23	789,77
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	110 000,00	-4 893,00	105 107,00	104 110,23		104 110,23	996,77
TOTAL GENERAL		110 000,00	-4 271,95	105 728,05	104 731,28		104 731,28	996,77

Etat Consommation des Crédits

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	1 757 932,00	88 213,46	1 846 145,46	2 152 967,39	324 476,44	1 828 490,95	17 654,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 773 887,00	99 767,16	1 873 654,16	1 935 184,95	94 951,09	1 840 233,86	33 420,30
65	Autres charges de gestion courante	2 133,00	26 495,74	28 628,74	27 990,10		27 990,10	638,64
67	Charges exceptionnelles		165 052,21	165 052,21	165 051,26		165 051,26	0,95
68	Dotations aux provisions et aux déprecia		26 500,00	26 500,00	26 500,00		26 500,00	
022	Dépenses imprévues de la section d'explo	142 263,00	-142 263,00					
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 676 215,00	263 765,57	3 939 980,57	4 307 693,70	419 427,53	3 888 266,17	51 714,40
023	Virement à la section d'investissement (207,00	207,00				207,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	110 000,00	-5 100,00	104 900,00	104 110,23		104 110,23	789,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	110 000,00	-4 893,00	105 107,00	104 110,23		104 110,23	996,77
TOTAL GENERAL		3 786 215,00	258 872,57	4 045 087,57	4 411 803,93	419 427,53	3 992 376,40	52 711,17

Etat Consommation des Crédits

 Section DE FONCTIONNEMENT
 RECETTES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	10 000,00	343 861,92	353 861,92	392 388,78	39 516,60	352 872,18	989,74
70	Ventes de produits fabriqués prestations	458 215,00	-181 173,24	277 041,76	423 602,45	140 889,83	282 712,62	-5 670,86
74	Subventions d'exploitation	2 714 000,00	-279 000,00	2 435 000,00	2 435 412,00		2 435 412,00	-412,00
75	Autres produits de gestion courante	604 000,00	-494 932,50	109 067,50	214 756,05		214 756,05	-105 688,55
77	Produits exceptionnels		138 705,18	138 705,18	139 174,18		139 174,18	-469,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 786 215,00	-472 538,64	3 313 676,36	3 605 333,46	180 406,43	3 424 927,03	-111 250,67
002	Résultat d'exploitation reporté		731 411,21	731 411,21				731 411,21
TOTAL GENERAL		3 786 215,00	258 872,57	4 045 087,57	3 605 333,46	180 406,43	3 424 927,03	620 160,54

Etat de réalisation des opérations

 Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2183	Matériel de bureau et matériel informati	38 593,45	2 289,00	36 304,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	38 593,45	2 289,00	36 304,45
237	Avances versées sur commandes d'immobili	35 532,93		35 532,93
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	35 532,93		35 532,93
	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	74 126,38	2 289,00	71 837,38
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	74 126,38	2 289,00	71 837,38
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	74 126,38	2 289,00	71 837,38



Etat de réalisation des opérations

 Section D'INVESTISSEMENT
 RECETTES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	621,05		621,05
Sous-total chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	621,05		621,05
	Sous-total CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	621,05		621,05
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	621,05		621,05
2051	Concessions et droits assimilés	1 000,00		1 000,00
2805	Concessions et droits similaires brevets	15 215,20		15 215,20
28155	Outilage industriel	2 869,68		2 869,68
28181	Installations générales agencements et a	9 309,45		9 309,45
28183	Matériel de bureau et matériel informati	52 574,68		52 574,68
28184	Mobilier	23 141,22		23 141,22
Sous-total operation n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	104 110,23		104 110,23
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	104 110,23		104 110,23
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	104 731,28		104 731,28

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
604	Achats d'études et prestations de service	944 061,95	143 117,53	800 944,42
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	11 201,24	337,96	10 863,28
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit	22 187,09	1 391,67	20 795,42
6064	Fournitures administratives	6 231,31	2 914,21	3 317,10
6068	Autres matières et fournitures	14 900,94	479,55	14 421,39
611	Sous-traitance générale	12 924,00		12 924,00
6132	Locations immobilières	41 353,37	15 094,64	26 258,73
6135	Locations mobilières	170 287,74	38 985,56	131 302,18
61551	Matériel roulant	33 318,63	26 475,49	6 843,14
61558	Autres biens mobiliers	342,13		342,13
6156	Maintenance	44 434,70	1 714,26	42 720,44
6168	Autres	20 248,04	345,00	19 903,04
617	Etudes et recherches	811,48	369,06	442,42
618	Divers	61 471,91	2 669,79	58 802,12
6226	Honoraires	196 099,21	7 311,32	188 787,89
6227	Frais d'actes et de contentieux	46 090,55	2 600,87	43 489,68
6231	Annonces et insertions	78 020,10	9 456,06	68 564,04
6233	Foires et expositions	47 506,17	1 440,00	46 066,17
6236	Catalogues et imprimés	150 584,85	28 604,62	121 980,23
6238	Divers	99 355,14	30 365,00	68 990,14
6251	Voyages et déplacements	2 428,50		2 428,50
6256	Missions	4 165,38		4 165,38
6257	Réceptions	76 245,15	2 352,63	73 892,52
6261	Frais d'affranchissement	6 230,33	58,30	6 172,03

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	36 059,41		34 366,49
627	Services bancaires et assimilés	25,88		25,88
6281	Concours divers -cotisations	7 918,56		7 918,56
635111	Cotisation foncière des entreprises	2 194,00		2 194,00
63513	Autres impôts locaux	871,00		871,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	192,01		192,01
6358	Autres droits	8 560,00	6 700,00	1 860,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés	6 646,62		6 646,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	2 152 967,39	324 476,44	1 828 490,95
6311	Taxe sur les salaires	106 986,00	7 426,00	99 560,00
6312	Taxe d'apprentissage	7 393,73	13,77	7 379,96
6333	Participation des employeurs à la format	21 338,57	3 791,32	17 547,25
6411	Salaires, appointements, commissions de	1 232 485,22	2 101,00	1 230 384,22
6412	Congés payés	113 672,00	55 666,00	58 006,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	296 652,70	902,00	295 750,70
6452	Cotisations aux mutuelles	25 548,01		25 548,01
6453	Cotisations aux caisses de retraite	78 530,31		78 530,31
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	51 153,00	25 051,00	26 102,00
6475	Médecine du travail pharmacie	1 296,00		1 296,00
648	Autres charges de personnel	129,41		129,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 935 184,95	94 951,09	1 840 233,86
6518	Autres	25 000,00		25 000,00
6532	Frais de mission	1 493,30		1 493,30
6541	Créances admises en non-valeur	1 495,74		1 495,74

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
658	Charges diverses de gestion courante	1,06		1,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	27 990,10		27 990,10
672	Revertement de l'excédent à la collectiv	153 411,21		153 411,21
673	Titres annulés exercices antérieurs	11 640,05		11 640,05
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	165 051,26		165 051,26
6815	Dotations aux provisions pour risques et	26 500,00		26 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux provisions et aux deprecia	26 500,00		26 500,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 307 693,70	419 427,53	3 888 266,17
675	Valeurs comptables des éléments d'actif	1 000,00		1 000,00
6811	Dotations aux Amortissements sur immobil	103 110,23		103 110,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	104 110,23		104 110,23
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	104 110,23		104 110,23
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	4 411 803,93	419 427,53	3 992 376,40

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 RECETTES

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres remboursements	39 578,78	23 394,60	16 184,18
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	352 810,00	16 122,00	336 688,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	392 388,78	39 516,60	352 872,18
706	Prestations de services	343 186,42	140 005,84	203 180,58
7082	Commissions et courtages	56 997,06	544,22	56 452,84
7083	Locations diverses	1 452,00	175,00	1 277,00
7087	Remboursements de frais	16 248,72	46,41	16 202,31
7088	Autres produits d'activités annexes (ces	5 718,25	118,36	5 599,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations	423 602,45	140 889,83	282 712,62
74	Subventions d'exploitation	2 435 412,00		2 435 412,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	2 435 412,00		2 435 412,00
751	Redevances pour concessions brevets lice	743,50		743,50
753	Reversement taxe de séjour	214 010,92		214 010,92
7588	Autres	1,63		1,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	214 756,05		214 756,05
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	135 705,18		135 705,18
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	319,00		319,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	3 000,00		3 000,00
778	Autres produits exceptionnels	150,00		150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	139 174,18		139 174,18
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 605 333,46	180 406,43	3 424 927,03
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 605 333,46	180 406,43	3 424 927,03

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		63 075,80						63 075,80		63 075,80
102	Sous Total compte 102		63 075,80						63 075,80		63 075,80
1068	Autres réserves		184 695,69				621,05		185 316,74		185 316,74
106	Sous Total compte 106		184 695,69				621,05		185 316,74		185 316,74
10	Sous Total compte 10		247 771,49				621,05		248 392,54		248 392,54
110	Report à nouveau solde créditeur		123 890,01	621,05	608 142,25			621,05	732 032,26		731 411,21
11	Sous Total compte 11		123 890,01	621,05	608 142,25			621,05	732 032,26		731 411,21
12	Résultat exercice bénéf ou perte		608 142,25	608 142,25				608 142,25	608 142,25		0,00
12	Sous Total compte 12		608 142,25	608 142,25				608 142,25	608 142,25		0,00
15181	Autres prov pour risques (nb)		31 290,00						31 290,00		31 290,00
1518	Sous Total compte 1518		31 290,00						31 290,00		31 290,00
151	Sous Total compte 151		31 290,00						31 290,00		31 290,00
1551	Provisions pour impôts (nb)				26 500,00				26 500,00		26 500,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
155	Sous Total compte 155			26 500,00				26 500,00			26 500,00
15	Sous Total compte 15		31 290,00	26 500,00				57 790,00			57 790,00
	Total classe 1		1 011 093,75	608 763,30	634 642,25		621,05	608 763,30	1 646 357,05		1 037 593,75
2051	Concessions et droits assimilés	194 734,45		2 000,00		1 000,00	194 734,45	3 000,00	191 734,45		
205	Sous Total compte 205	194 734,45		2 000,00		1 000,00	194 734,45	3 000,00	191 734,45		
20	Sous Total compte 20	194 734,45		2 000,00		1 000,00	194 734,45	3 000,00	191 734,45		
2155	Outilage industriel	75 438,27						75 438,27			75 438,27
215	Sous Total compte 215	75 438,27						75 438,27			75 438,27
2181	Instal gales agenct amngts divers	81 736,64						81 736,64			81 736,64
2183	Mat bureau mat informatique	443 197,94		38 593,45	2 289,00	481 791,39	2 289,00	479 502,39			
2184	Mobilier	116 450,75						116 450,75			116 450,75
2188	Autres	38 789,58						38 789,58			38 789,58
218	Sous Total compte 218	680 174,91		38 593,45	2 289,00	718 768,36	2 289,00	716 479,36			

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	755 613,18				38 593,45	2 289,00	794 206,63	2 289,00	791 917,63	
237	Avances versées sur commandes d'immobilis					35 532,93		35 532,93		35 532,93	
23	Sous Total compte 23					35 532,93		35 532,93		35 532,93	
261	Titres de participation	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
26	Sous Total compte 26	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	3 552,66						3 552,66		3 552,66	
27	Sous Total compte 27	3 552,66						3 552,66		3 552,66	
2805	Concessions droits similaires brevets		156 999,84	2 000,00			15 215,20	2 000,00	172 215,04		170 215,04
280	Sous Total compte 280		156 999,84	2 000,00			15 215,20	2 000,00	172 215,04		170 215,04
28155	Outilage industriel	66 972,71					2 869,68		69 842,39		69 842,39
2815	Sous Total compte 2815	66 972,71					2 869,68		69 842,39		69 842,39
28181	Instal gales agenct amngts divers	51 839,09					9 309,45		61 148,54		61 148,54
28183	Mat bureau mat informatique	346 238,81					52 574,68		398 813,49		398 813,49

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28184	Mobilier		49 667,72				23 141,22		72 808,94		72 808,94
28188	Amort autres		38 789,58						38 789,58		38 789,58
2818	Sous Total compte 2818		486 535,20				85 025,35		571 560,55		571 560,55
281	Sous Total compte 281		553 507,91				87 895,03		641 402,94		641 402,94
28	Sous Total compte 28		710 507,75	2 000,00			103 110,23	2 000,00	813 617,98		811 617,98
	Total classe 2	958 900,29	710 507,75	2 000,00	2 000,00	74 126,38	106 399,23	1 035 026,67	818 906,98	1 027 737,67	811 617,98
4011	Fournisseurs			1 634 516,94	1 634 516,94			1 634 516,94	1 634 516,94		0,00
401	Sous Total compte 401			1 634 516,94	1 634 516,94			1 634 516,94	1 634 516,94		0,00
4041	Fournis immob			76 449,13	76 449,13			76 449,13	76 449,13		0,00
404	Sous Total compte 404			76 449,13	76 449,13			76 449,13	76 449,13		0,00
408	Fournis factures non parvenues		303 042,71	303 042,71	475 809,17			303 042,71	778 851,88		475 809,17
40	Sous Total compte 40		303 042,71	2 014 008,78	2 186 775,24			2 014 008,78	2 489 817,95		475 809,17
411	Clients	46 665,36		191 636,11	201 488,45			238 301,47	201 488,45	36 813,02	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Créances douteuses	30 914,50		10 220,40	8 539,00			41 134,90	8 539,00	32 595,90	
416	Sous Total compte 416	30 914,50		10 220,40	8 539,00			41 134,90	8 539,00	32 595,90	
418	Clients - produits non encore facturés	140 550,83		27 034,97	140 550,83			167 585,80	140 550,83	27 034,97	
41	Sous Total compte 41	218 130,69		228 891,48	350 578,28			447 022,17	350 578,28	96 443,89	
421	Personnel - rémunérations dues			925 211,89	925 211,89			925 211,89	925 211,89		0,00
4282	Personnel - dettes prov congés à payer		55 666,00	55 666,00	58 006,00			55 666,00	113 672,00		58 006,00
428	Sous Total compte 428		55 666,00	55 666,00	58 006,00			55 666,00	113 672,00		58 006,00
429	Deficit débets comptables et régisseurs			50,00				50,00		50,00	
42	Sous Total compte 42		55 666,00	980 927,89	983 217,89			980 927,89	1 038 883,89		57 956,00
431	Sécurité sociale			483 775,00	483 775,00			483 775,00	483 775,00		0,00
437	Autres organismes sociaux			165 996,19	165 996,19			165 996,19	165 996,19		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer		28 054,00	28 054,00	26 102,00			28 054,00	54 156,00		26 102,00
4387	Organismes soc - produits à recevoir	16 122,00			16 122,00			16 122,00	16 122,00		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
438	Sous Total compte 438	16 122,00	28 054,00	28 054,00	42 224,00			44 176,00	70 278,00		26 102,00
43	Sous Total compte 43	16 122,00	28 054,00	677 825,19	691 995,19			693 947,19	720 049,19		26 102,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			58 363,63	58 363,63			58 363,63	58 363,63		0,00
442	Sous Total compte 442			58 363,63	58 363,63			58 363,63	58 363,63		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			153 411,21	153 411,21			153 411,21	153 411,21		0,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable	0,40		214 010,92	214 010,92			214 011,32	214 010,92	0,40	
443	Sous Total compte 443	0,40		367 422,13	367 422,13			367 422,53	367 422,13	0,40	
44551	Etat - TVA à décaisser			4 343,00	4 343,00			4 343,00	4 343,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			4 343,00	4 343,00			4 343,00	4 343,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			2 322,75	2 322,75			2 322,75	2 322,75		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			53 684,40	53 684,40			53 684,40	53 684,40		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	21 737,00		166 351,00	163 024,00			188 088,00	163 024,00	25 064,00	
4456	Sous Total compte 4456	21 737,00		222 358,15	219 031,15			244 095,15	219 031,15	25 064,00	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée			56 596,28	56 596,28			56 596,28	56 596,28		0,00
4457	Sous Total compte 4457			56 596,28	56 596,28			56 596,28	56 596,28		0,00
445	Sous Total compte 445	21 737,00		283 297,43	279 970,43			305 034,43	279 970,43	25 064,00	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			123 709,41	123 709,41			123 709,41	123 709,41		0,00
4486	Etat - autres charges à payer		17 931,09	17 931,09	30 665,89			17 931,09	48 596,98		30 665,89
4487	Etat - produits à recevoir			6 480,00				6 480,00		6 480,00	
448	Sous Total compte 448		17 931,09	24 411,09	30 665,89			24 411,09	48 596,98		24 185,89
44	Sous Total compte 44	21 737,40	17 931,09	857 203,69	860 131,49			878 941,09	878 062,58	878,51	
4621	Créances cess immob - amiable			3 600,00	3 600,00			3 600,00	3 600,00		0,00
462	Sous Total compte 462			3 600,00	3 600,00			3 600,00	3 600,00		0,00
466	Excédé de verSEMent		400,95	1 340,00	1 340,00			1 340,00	1 740,95		400,95
46711	Autres comptes créditeurs			131 202,06	131 202,06			131 202,06	131 202,06		0,00
4671	Sous Total compte 4671			131 202,06	131 202,06			131 202,06	131 202,06		0,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	985,18		498 430,00	498 430,00			499 415,18	498 430,00	985,18	
46726	Débiteurs divers - contentieux	1 190,38						1 190,38		1 190,38	
4672	Sous Total compte 4672	2 175,56		498 430,00	498 430,00			500 605,56	498 430,00	2 175,56	
467	Sous Total compte 467	2 175,56		629 632,06	629 632,06			631 807,62	629 632,06	2 175,56	
4687	Divers - produits à recevoir			743,50				743,50		743,50	
468	Sous Total compte 468			743,50				743,50		743,50	
46	Sous Total compte 46	2 175,56	400,95	635 315,56	634 572,06			637 491,12	634 973,01	2 518,11	
4711	Verst des régisseurs			242 176,18	242 226,18			242 176,18	242 226,18		50,00
4712	Virements réimputés			1 469,74	1 469,74			1 469,74	1 469,74		0,00
4713	Recettes percues avant émission titres			2 582 134,47	2 583 740,05			2 582 134,47	2 583 740,05		1 605,58
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		50,00	100,00	450,00			100,00	500,00		400,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			36 981,45	36 981,45			36 981,45	36 981,45		0,00
47141	Sous Total compte 47141		50,00	37 081,45	37 431,45			37 081,45	37 481,45		400,00

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4714	Sous Total compte 4714		50,00	37 081,45	37 431,45			37 081,45	37 481,45		400,00
4718	Autres recettes à régulariser			3 213,62	3 213,62			3 213,62	3 213,62		0,00
471	Sous Total compte 471		50,00	2 866 075,46	2 868 081,04			2 866 075,46	2 868 131,04		2 055,58
4728	DACR - autres dépenses à régul			66 278,17	66 278,17			66 278,17	66 278,17		0,00
472	Sous Total compte 472			66 278,17	66 278,17			66 278,17	66 278,17		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés			9,00	9,00			9,00	9,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA				0,64				0,64		0,64
478	Sous Total compte 478			9,00	9,64			9,00	9,64		0,64
47	Sous Total compte 47		50,00	2 932 362,63	2 934 368,85			2 932 362,63	2 934 418,85		2 056,22
486	Charges constatées d'avance	13 262,95		12 710,13	13 262,95			25 973,08	13 262,95	12 710,13	
487	Produits constatés d'avance		78 396,11	78 396,11				78 396,11	78 396,11		0,00
48	Sous Total compte 48	13 262,95	78 396,11	91 106,24	13 262,95			104 369,19	91 659,06	12 710,13	
Total classe 4		271 428,60	483 540,86	8 417 641,46	8 654 901,95			8 689 070,06	9 138 442,81	143 667,48	593 040,23

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au trésor	954 013,47		3 107 592,43	3 379 008,46			4 061 605,90	3 379 008,46	682 597,44	
51	Sous Total compte 51	954 013,47		3 107 592,43	3 379 008,46			4 061 605,90	3 379 008,46	682 597,44	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	20 000,00		42 028,97	42 028,97			62 028,97	42 028,97	20 000,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	800,00						800,00		800,00	
541	Sous Total compte 541	20 800,00		42 028,97	42 028,97			62 828,97	42 028,97	20 800,00	
54	Sous Total compte 54	20 800,00		42 028,97	42 028,97			62 828,97	42 028,97	20 800,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			104 110,23	104 110,23			104 110,23	104 110,23		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			39 707,83	39 707,83			39 707,83	39 707,83		0,00
5872	Cpte pivot - ANV			1 495,74	1 495,74			1 495,74	1 495,74		0,00
587	Sous Total compte 587			1 495,74	1 495,74			1 495,74	1 495,74		0,00
588	Autres virements internes			50,00	50,00			50,00	50,00		0,00
58	Sous Total compte 58			145 363,80	145 363,80			145 363,80	145 363,80		0,00
Total classe 5		974 813,47		3 294 985,20	3 566 401,23			4 269 798,67	3 566 401,23	703 397,44	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
604	Achats études presta serv					944 061,95	143 117,53	944 061,95	143 117,53	800 944,42	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					11 201,24	337,96	11 201,24	337,96	10 863,28	
6063	Autres fournit entretien et petit équipt					22 187,09	1 391,67	22 187,09	1 391,67	20 795,42	
6064	Fournitures administratives					6 231,31	2 914,21	6 231,31	2 914,21	3 317,10	
6068	Autres matières et fournitures					14 900,94	479,55	14 900,94	479,55	14 421,39	
606	Sous Total compte 606					54 520,58	5 123,39	54 520,58	5 123,39	49 397,19	
60	Sous Total compte 60					998 582,53	148 240,92	998 582,53	148 240,92	850 341,61	
611	Sous-traitance générale					12 924,00		12 924,00		12 924,00	
6132	Locations immobilières					41 353,37	15 094,64	41 353,37	15 094,64	26 258,73	
6135	Locations mobilières					170 287,74	38 985,56	170 287,74	38 985,56	131 302,18	
613	Sous Total compte 613					211 641,11	54 080,20	211 641,11	54 080,20	157 560,91	
61551	Mat roulant					33 318,63	26 475,49	33 318,63	26 475,49	6 843,14	
61558	Autres biens mobiliers					342,13		342,13			342,13

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6155	Sous Total compte 6155					33 660,76	26 475,49	33 660,76	26 475,49	7 185,27	
6156	Maintenance					44 434,70	1 714,26	44 434,70	1 714,26	42 720,44	
615	Sous Total compte 615					78 095,46	28 189,75	78 095,46	28 189,75	49 905,71	
6168	Autres					20 248,04	345,00	20 248,04	345,00	19 903,04	
616	Sous Total compte 616					20 248,04	345,00	20 248,04	345,00	19 903,04	
617	Etudes et recherches					811,48	369,06	811,48	369,06	442,42	
618	Divers					61 471,91	2 669,79	61 471,91	2 669,79	58 802,12	
61	Sous Total compte 61					385 192,00	85 653,80	385 192,00	85 653,80	299 538,20	
6226	Honoraires					196 099,21	7 311,32	196 099,21	7 311,32	188 787,89	
6227	Frais d'actes et de contentieux					46 090,55	2 600,87	46 090,55	2 600,87	43 489,68	
622	Sous Total compte 622					242 189,76	9 912,19	242 189,76	9 912,19	232 277,57	
6231	Annonces et insertions					78 020,10	9 456,06	78 020,10	9 456,06	68 564,04	
6233	Foires et expositions					47 506,17	1 440,00	47 506,17	1 440,00	46 066,17	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6236	Catalogues et imprimés					150 584,85	28 604,62	150 584,85	28 604,62	121 980,23	
6238	Divers					99 355,14	30 365,00	99 355,14	30 365,00	68 990,14	
623	Sous Total compte 623					375 466,26	69 865,68	375 466,26	69 865,68	305 600,58	
6251	Voyages et déplacements					2 428,50		2 428,50		2 428,50	
6256	Missions					4 165,38		4 165,38		4 165,38	
6257	Réceptions					76 245,15	2 352,63	76 245,15	2 352,63	73 892,52	
625	Sous Total compte 625					82 839,03	2 352,63	82 839,03	2 352,63	80 486,40	
6261	Frais d'affranchissement					6 230,33	58,30	6 230,33	58,30	6 172,03	
6262	Frais de télécommunications					36 059,41	1 692,92	36 059,41	1 692,92	34 366,49	
626	Sous Total compte 626					42 289,74	1 751,22	42 289,74	1 751,22	40 538,52	
627	Services bancaires et assimilés					25,88		25,88		25,88	
6281	Concours divers - cotisations					7 918,56		7 918,56		7 918,56	
628	Sous Total compte 628					7 918,56		7 918,56		7 918,56	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					750 729,23	83 881,72	750 729,23	83 881,72	666 847,51	
6311	Taxe sur les salaires					106 986,00	7 426,00	106 986,00	7 426,00	99 560,00	
6312	Taxe d'apprentissage					7 393,73	13,77	7 393,73	13,77	7 379,96	
631	Sous Total compte 631					114 379,73	7 439,77	114 379,73	7 439,77	106 939,96	
6333	Particip employ à format cont					21 338,57	3 791,32	21 338,57	3 791,32	17 547,25	
633	Sous Total compte 633					21 338,57	3 791,32	21 338,57	3 791,32	17 547,25	
635111	CFE					2 194,00		2 194,00		2 194,00	
63511	Sous Total compte 63511					2 194,00		2 194,00		2 194,00	
63513	Autres impôts locaux					871,00		871,00		871,00	
6351	Sous Total compte 6351					3 065,00		3 065,00		3 065,00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre					192,01		192,01		192,01	
6358	Autres droits					8 560,00	6 700,00	8 560,00	6 700,00	1 860,00	
635	Sous Total compte 635					11 817,01	6 700,00	11 817,01	6 700,00	5 117,01	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					6 646,62		6 646,62		6 646,62	
63	Sous Total compte 63					154 181,93	17 931,09	154 181,93	17 931,09	136 250,84	
6411	Salaires,appoin base					1 232 485,22	2 101,00	1 232 485,22	2 101,00	1 230 384,22	
6412	Congés payés					113 672,00	55 666,00	113 672,00	55 666,00	58 006,00	
64198	Autres remboursements					23 394,60	39 578,78	23 394,60	39 578,78		16 184,18
6419	Sous Total compte 6419					23 394,60	39 578,78	23 394,60	39 578,78		16 184,18
641	Sous Total compte 641					1 369 551,82	97 345,78	1 369 551,82	97 345,78	1 272 206,04	
6451	Cotisations à l'URSSAF					296 652,70	902,00	296 652,70	902,00	295 750,70	
6452	Cotisations aux mutuelles					25 548,01		25 548,01		25 548,01	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					78 530,31		78 530,31		78 530,31	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					51 153,00	25 051,00	51 153,00	25 051,00	26 102,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance					16 122,00	352 810,00	16 122,00	352 810,00		336 688,00
645	Sous Total compte 645					468 006,02	378 763,00	468 006,02	378 763,00	89 243,02	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Médecine du travail pharmacie					1 296,00		1 296,00		1 296,00	
647	Sous Total compte 647					1 296,00		1 296,00		1 296,00	
648	Autres charges de personnel					129,41		129,41		129,41	
64	Sous Total compte 64					1 838 983,25	476 108,78	1 838 983,25	476 108,78	1 362 874,47	
6518	Autres					25 000,00		25 000,00		25 000,00	
651	Sous Total compte 651					25 000,00		25 000,00		25 000,00	
6532	Frais de mission					1 493,30		1 493,30		1 493,30	
653	Sous Total compte 653					1 493,30		1 493,30		1 493,30	
6541	Créances admises ANV					1 495,74		1 495,74		1 495,74	
654	Sous Total compte 654					1 495,74		1 495,74		1 495,74	
658	Charges diverses gest courante					1,06		1,06		1,06	
65	Sous Total compte 65					27 990,10		27 990,10		27 990,10	
672	Reverst excédent à collectivité rattach					153 411,21		153 411,21		153 411,21	

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés exercices antérieurs					11 640,05		11 640,05		11 640,05	
675	Valeurs comptables éléments actif cédés					1 000,00		1 000,00		1 000,00	
67	Sous Total compte 67					166 051,26		166 051,26		166 051,26	
6811	DA - immob corpo et incorpo					103 110,23		103 110,23		103 110,23	
6815	Dotat provisions pour risques et charges					26 500,00		26 500,00		26 500,00	
681	Sous Total compte 681					129 610,23		129 610,23		129 610,23	
68	Sous Total compte 68					129 610,23		129 610,23		129 610,23	
Total classe 6						4 451 320,53	811 816,31	4 451 320,53	811 816,31	3 992 376,40	352 872,18
706	Prestations de services					140 005,84	343 186,42	140 005,84	343 186,42		203 180,58
7082	Commissions et courtages					544,22	56 997,06	544,22	56 997,06		56 452,84
7083	Locations diverses					175,00	1 452,00	175,00	1 452,00		1 277,00
7087	Remboursements de frais					46,41	16 248,72	46,41	16 248,72		16 202,31
7088	Aut prod activ annex cessions approv					118,36	5 718,25	118,36	5 718,25		5 599,89

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
708	Sous Total compte 708					883,99	80 416,03	883,99	80 416,03		79 532,04
70	Sous Total compte 70					140 889,83	423 602,45	140 889,83	423 602,45		282 712,62
74	Subv exploitation						2 435 412,00			2 435 412,00	2 435 412,00
74	Sous Total compte 74						2 435 412,00			2 435 412,00	2 435 412,00
751	Redev concessions brevets licences						743,50			743,50	743,50
753	Reverst taxe de séjour						214 010,92			214 010,92	214 010,92
7588	Autres						1,63			1,63	1,63
758	Sous Total compte 758						1,63			1,63	1,63
75	Sous Total compte 75						214 756,05			214 756,05	214 756,05
7718	Autres prod except sur opé gestion						135 705,18			135 705,18	135 705,18
771	Sous Total compte 771						135 705,18			135 705,18	135 705,18
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						319,00			319,00	319,00
775	Produits cessions éléments actif						3 000,00			3 000,00	3 000,00



Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
778	Autres produits exceptionnels						150,00			150,00	
77	Sous Total compte 77						139 174,18			139 174,18	
	Total classe 7					140 889,83	3 212 944,68	140 889,83	3 212 944,68		3 072 054,85
	Total général	2 205 142,36	2 205 142,36	12 323 389,96	12 857 945,43	4 666 336,74	4 131 781,27	19 194 869,06	19 194 869,06	5 867 178,99	5 867 178,99

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2021

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

31600 - MERIBEL TOURISME LES ALLUES

Exercice 2021

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DESCHAMPS Jocelyne (1018248590-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

A DDFiP DE LA SAVOIE, le 03/03/2022

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MERIBEL TOURISME LES ALLUES** pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

BOIS Monique (1017308779-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A MOUTIERS, le 03/03/2022

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 49981820100018	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Autre établissement public administratif local MERIBEL TOURISME
--	---

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE MOUTIERS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET MERIBEL TOURISME (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	4
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	38
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	39
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	40
A8.3 - Opérations liées aux cessions	41
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	42
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	43
A10 - Etat des travaux en régie	44
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	47
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	48
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	49
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	50
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	51
B1.7 - Etat des engagements reçus	52
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	53
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	54
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	55
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	57
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	58
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	59

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 60

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 61

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II
VUE D'ENSEMBLE				A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	3 992 376,40	G	3 424 927,03	G-A -567 449,37
	Section d'investissement	B	71 837,38	H	104 731,28	H-B 32 893,90

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 <i>(si déficit)</i>	I	731 411,21 <i>(si excédent)</i>
	Report en section d'investissement (001)	D	621,05 <i>(si déficit)</i>	J	0,00 <i>(si excédent)</i>

		=		=	
			DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	TOTAL (réalisations + reports)	P=	4 064 834,83	Q=	4 261 069,52
		A+B+C+D		G+H+I+J	=Q-P 196 234,69

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	33 160,14	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	33 160,14	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 992 376,40	= G+I+K 4 156 338,24	163 961,84
	Section d'investissement	= B+D+F 105 618,57	= H+J+L 104 731,28	-887,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 097 994,97	= G+H+I+J+K+L 4 261 069,52	163 074,55

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 33 160,14	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 160,14	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 846 145,46	1 345 958,86	482 532,09	0,00	17 654,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 873 654,16	1 732 182,89	108 050,97	0,00	33 420,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 628,74	27 990,10	0,00	0,00	638,64
Total des dépenses de gestion courante		3 748 428,36	3 106 131,85	590 583,06	0,00	51 713,45
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	165 052,21	165 051,26	0,00	0,00	0,95
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	26 500,00	26 500,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 939 980,57	3 297 683,11	590 583,06	0,00	51 714,40
023	Virement à la section d'investissement (4)	207,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104 900,00	104 110,23			789,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		105 107,00	104 110,23			996,77
TOTAL		4 045 087,57	3 401 793,34	590 583,06	0,00	52 711,17
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	353 861,92	352 872,18	0,00	0,00	989,74
70	Ventes produits fabriqués, prestations	277 041,76	249 197,65	33 514,97	0,00	-5 670,86
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 435 000,00	2 435 412,00	0,00	0,00	-412,00
75	Autres produits de gestion courante	109 067,50	214 012,55	743,50	0,00	-105 688,55
Total des recettes de gestion courante		3 174 971,18	3 251 494,38	34 258,47	0,00	-110 781,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	138 705,18	139 174,18	0,00	0,00	-469,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		3 313 676,36	3 390 668,56	34 258,47	0,00	-111 250,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 313 676,36	3 390 668,56	34 258,47	0,00	-111 250,67
Pour information		731 411,21				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES				A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 407,00	36 304,45	0,00	102,55
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	68 700,00	35 532,93	33 160,14	6,93
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	105 107,00	71 837,38	33 160,14	109,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	105 107,00	71 837,38	33 160,14	109,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	105 107,00	71 837,38	33 160,14	109,48
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	621,05			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	621,05	621,05	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	621,05	621,05	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	621,05	621,05	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	207,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	104 900,00	104 110,23		789,77
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	105 107,00	104 110,23		996,77
	TOTAL	105 728,05	104 731,28	0,00	996,77
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET			B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 828 490,95		1 828 490,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 840 233,86		1 840 233,86
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 990,10		27 990,10
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	165 051,26	1 000,00	166 051,26
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	26 500,00	103 110,23	129 610,23
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		3 888 266,17	104 110,23	3 992 376,40
+				
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				3 992 376,40

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	36 304,45	0,00	36 304,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	35 532,93	0,00	35 532,93
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		71 837,38	0,00	71 837,38
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1				621,05
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE				72 458,43

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	352 872,18		352 872,18
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	282 712,62		282 712,62
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	2 435 412,00		2 435 412,00
75	Autres produits de gestion courante	214 756,05		214 756,05
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	139 174,18	0,00	139 174,18
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		3 424 927,03	0,00	3 424 927,03

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	731 411,21
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	4 156 338,24
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		103 110,23	103 110,23
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	104 110,23	104 110,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	621,05
------------------------------------	---------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 731,28
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 846 145,46	1 345 958,86	482 532,09	0,00	17 654,51
604	Achats d'études, prestations de services	726 273,80	577 892,53	223 051,89	0,00	-74 670,62
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	12 634,00	9 932,30	930,98	0,00	1 770,72
6063	Fournitures entretien et petit équipement	15 830,23	13 378,57	7 416,85	0,00	-4 965,19
6064	Fournitures administratives	7 707,00	3 317,10	0,00	0,00	4 389,90
6068	Autres matières et fournitures	12 784,00	8 870,46	5 550,93	0,00	-1 637,39
611	Sous-traitance générale	13 200,00	12 924,00	0,00	0,00	276,00
6132	Locations immobilières	22 936,00	26 033,73	225,00	0,00	-3 322,73
6135	Locations mobilières	102 426,77	117 838,19	13 463,99	0,00	-28 875,41
61551	Entretien matériel roulant	6 375,06	6 519,01	324,13	0,00	-468,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 220,00	342,13	0,00	0,00	3 877,87
6156	Maintenance	43 090,80	40 922,84	1 797,60	0,00	370,36
6168	Autres	18 050,00	19 903,04	0,00	0,00	-1 853,04
617	Etudes et recherches	9 241,00	442,42	0,00	0,00	8 798,58
618	Divers	59 089,00	48 819,98	9 982,14	0,00	286,88
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4,26	0,00	0,00	0,00	4,26
6226	Honoraires	204 893,00	117 009,19	71 778,70	0,00	16 105,11
6227	Frais d'actes et de contentieux	32 844,00	28 432,96	15 056,72	0,00	-10 645,68
6231	Annonces et insertions	56 826,76	67 652,28	911,76	0,00	-11 737,28
6233	Foires et expositions	200 405,00	42 357,24	3 708,93	0,00	154 338,83
6236	Catalogues et imprimés	114 629,76	69 086,39	52 893,84	0,00	-7 350,47
6238	Divers	33 051,00	23 049,59	45 940,55	0,00	-35 939,14
6251	Voyages et déplacements	4 250,00	2 428,50	0,00	0,00	1 821,50
6256	Missions	0,00	4 165,38	0,00	0,00	-4 165,38
6257	Réceptions	91 437,22	55 012,89	18 879,63	0,00	17 544,70
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 883,73	288,30	0,00	-2 172,03
6262	Frais de télécommunications	32 736,00	30 759,26	3 607,23	0,00	-1 630,49
627	Services bancaires et assimilés	602,00	25,88	0,00	0,00	576,12
6281	Concours divers (cotisations)	6 324,80	7 918,56	0,00	0,00	-1 593,76
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	2 400,00	2 194,00	0,00	0,00	206,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	871,00	0,00	0,00	129,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	550,00	192,01	0,00	0,00	357,99
6358	Autres droits	2 200,00	0,00	1 860,00	0,00	340,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 134,00	1 783,70	4 862,92	0,00	-2 512,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 873 654,16	1 732 182,89	108 050,97	0,00	33 420,30
6311	Taxe sur les salaires	98 000,00	84 239,00	15 321,00	0,00	-1 560,00
6312	Taxe d'apprentissage	8 430,00	6 681,02	698,94	0,00	1 050,04
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	23 664,00	9 624,22	7 923,03	0,00	6 116,75
6411	Salaires, appointements, commissions	1 227 142,90	1 230 384,22	0,00	0,00	-3 241,32
6412	Congés payés	58 006,00	0,00	58 006,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	320 132,26	295 750,70	0,00	0,00	24 381,56
6452	Cotisations aux mutuelles	27 297,00	25 548,01	0,00	0,00	1 748,99
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 020,00	78 530,31	0,00	0,00	1 489,69
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	26 102,00	0,00	26 102,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	1 296,00	0,00	0,00	2 204,00
648	Autres charges de personnel	1 360,00	129,41	0,00	0,00	1 230,59
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 628,74	27 990,10	0,00	0,00	638,64
6518	Autres	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	1 733,00	1 493,30	0,00	0,00	239,70
6541	Créances admises en non-valeur	1 495,74	1 495,74	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	400,00	1,06	0,00	0,00	398,94
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		3 748 428,36	3 106 131,85	590 583,06	0,00	51 713,45
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	165 052,21	165 051,26	0,00	0,00	0,95
672	Reverst excédent collectivité rattaché	153 411,21	153 411,21	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	11 641,00	11 640,05	0,00	0,00	0,95
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	26 500,00	26 500,00			0,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	26 500,00	26 500,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		3 939 980,57	3 297 683,11	590 583,06	0,00	51 714,40

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	207,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	104 900,00	104 110,23			789,77
675 6811	Valeur comptable éléments d'actif cédés Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 000,00 103 900,00	1 000,00 103 110,23			0,00 789,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		105 107,00	104 110,23			996,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		105 107,00	104 110,23			996,77
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 045 087,57	3 401 793,34	590 583,06	0,00	52 711,17
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						III
						A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	353 861,92	352 872,18	0,00	0,00	989,74
64198	Autres remboursements	17 897,92	16 184,18	0,00	0,00	1 713,74
6459	Remboursment charges SS et prévoyance	335 964,00	336 688,00	0,00	0,00	-724,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	277 041,76	249 197,65	33 514,97	0,00	-5 670,86
706	Prestations de services	202 404,76	182 311,41	20 869,17	0,00	-775,82
7082	Commissions et courtaages	55 000,00	50 452,84	6 000,00	0,00	-1 452,84
7083	Locations diverses	-175,00	1 277,00	0,00	0,00	-1 452,00
7087	Remboursement de frais	15 462,00	9 722,31	6 480,00	0,00	-740,31
7088	Autres produits activités annexes	4 350,00	5 434,09	165,80	0,00	-1 249,89
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 435 000,00	2 435 412,00	0,00	0,00	-412,00
74	Subventions d'exploitation	2 435 000,00	2 435 412,00	0,00	0,00	-412,00
75	Autres produits de gestion courante	109 067,50	214 012,55	743,50	0,00	-105 688,55
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	743,50	0,00	743,50	0,00	0,00
753	Reversement taxe de séjour	108 324,00	214 010,92	0,00	0,00	-105 686,92
7588	Autres	0,00	1,63	0,00	0,00	-1,63
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 174 971,18	3 251 494,38	34 258,47	0,00	-110 781,67
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	138 705,18	139 174,18	0,00	0,00	-469,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	135 705,18	135 705,18	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	319,00	0,00	0,00	-319,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		3 313 676,36	3 390 668,56	34 258,47	0,00	-111 250,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 313 676,36	3 390 668,56	34 258,47	0,00	-111 250,67
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		731 411,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					III
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	36 407,00	36 304,45	0,00	102,55
2183	Matériel de bureau et informatique	36 407,00	36 304,45	0,00	102,55
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	68 700,00	35 532,93	33 160,14	6,93
237	Avances commandes immo. corpo.	68 700,00	35 532,93	33 160,14	6,93
	Total des dépenses d'équipement	105 107,00	71 837,38	33 160,14	109,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	105 107,00	71 837,38	33 160,14	109,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	105 107,00	71 837,38	33 160,14	109,48
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	621,05			

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					III
					B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	621,05	621,05	0,00	0,00
1068	Autres réserves	621,05	621,05	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		621,05	621,05	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		621,05	621,05	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	207,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	104 900,00	104 110,23		789,77
2051	Concessions et droits assimilés	1 000,00	1 000,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	21 215,00	15 215,20		5 999,80
28155	Outilage industriel	2 870,00	2 869,68		0,32
28181	Installations générales, agencements	9 309,00	9 309,45		-0,45
28183	Matériel de bureau et informatique	47 361,00	52 574,68		-5 213,68
28184	Mobilier	23 145,00	23 141,22		3,78
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		105 107,00	104 110,23		996,77
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		105 107,00	104 110,23		996,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		105 728,05	104 731,28	0,00	996,77
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												IV
												A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

MERIBEL TOURISME - BUDGET MERIBEL TOURISME - CA - 2021

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE										IV A1.2
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------------

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT												A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES															IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N															A1.7	

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)			
				Con-trat initial	Con-trat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié						
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.										
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Incrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECiations

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECiations BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECiations SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	0,00	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpté résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	33 160,14	621,05	33 781,19

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	104 107,00	III 103 110,23
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (2)	104 107,00	103 110,23
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	21 215,00	15 215,20
28155	<i>Outilage industriel</i>	2 870,00	2 869,68
28181	<i>Installations générales, agencements</i>	9 309,00	9 309,45
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	47 361,00	52 574,68
28184	<i>Mobilier</i>	23 145,00	23 141,22
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	207,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	103 110,23	0,00	0,00	621,05

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 33 781,19
Ressources propres disponibles	IV 103 731,28
Solde	V = IV – II (3) 69 950,09

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Incrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/02/2021	RENOUVELLEMENT PC COM / CHARGE SOCIO PRO + ASS COM	3 202,83	0,00	3
17/02/2021	RENOUVELLEMENT PC / RESPONSABLE AET	1 830,36	0,00	3
17/02/2021	RENOUVELLEMENT PC ACC / ACCUEIL + SATGIAIRE PDM	2 920,39	0,00	3
22/07/2021	ECRAN BUREAU DG	2 697,57	0,00	3
20/08/2021	PC CARINE / RESP ACCUEIL	1 834,80	0,00	3
16/09/2021	EXTENSION GARANTIE SERVEURS HP	4 688,36	0,00	5
21/09/2021	TRAVAUX INSTALLATION WEBCAM COL DE LA LOZE	582,65	0,00	3
13/10/2021	PC TABLETTE - PMT CHARGE DE RELATION SOCIO PRO	2 289,00	0,00	3
13/10/2021	TABLETTE DIRECTRICE COMMERCIALE	2 917,86	0,00	3
10/11/2021	WEBCAM COL DE LA LOZE	3 728,31	0,00	3
10/11/2021	WEBCAM FRONT DE NEIGE MOTTARET	4 806,16	0,00	3
10/11/2021	WEBCAM TSD BOUQUETTIN	4 806,16	0,00	3
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		36 304,45	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
31/12/2021	DEVELOPPEMENTPASSERELLE SCUREIMMO 2020	3 000,00	3	2 000,00	1 000,00	3 000,00	2 000,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
01/01/2021	LICENCES WINDOWS ET OFFICE	1 914,83	2	1 914,83	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	OFFICE FAMILLE	526,61	2	526,61	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	OFFICE FAMILLE	526,61	2	526,61	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	OFFICE FAMILLE	207,21	2	207,21	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	OFFICE FAMILLE	177,00	2	177,00	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	LOGO MERIBEL COEUR DES 3 VALLEES	2 003,12	10	2 003,12	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	MICRO ORDINATEUR SENNHEISER	920,00	3	920,00	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	ORDINATEUR PORTABLE REGINE + JEAN MARC	5 901,69	3	5 901,69	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	GERMAIN MAUREAU - DEPOT DE MARQUE	3 514,73	10	3 514,73	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	WEBCAM MONT VALLON	3 432,00	3	3 432,00	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	INFORMATISATION CAISSE ACCUEIL	6 885,00	3	6 885,00	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	REFONTE LOGO MERIBEL	3 199,92	10	3 199,92	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	DEPOT DE MARQUE MERIBEL	3 964,78	10	3 964,78	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	MARQUE MERIBEL COEUR	1 485,28	10	1 485,28	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	DEPOT MARQUE MERIBEL	2 776,53	10	2 776,53	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	DEPOT MERIBEL COEUR	2 776,53	10	2 776,53	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	NIVEAU LOGO	7 385,45	10	7 385,45	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	DEPOT LOGO	1 958,73	10	1 958,73	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	WEBCAM / MAT INFO	8 516,86	3	8 516,86	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	WEBCAM	1 843,97	3	1 843,97	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	ARMOIRES + BUREAU	1 202,58	8	1 202,58	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	ARMOIRES MOTTARET	2 573,95	8	2 573,95	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	ARMOIRES MERIBEL	547,92	8	547,92	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	MEUBLES DE BUREAU	1 369,20	8	1 369,20	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	WEBCAM 360°	13 027,47	3	13 027,47	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	BUREAUX	422,74	8	422,74	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	CAISSON MOBILE	136,44	8	136,44	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	ARMOIRE DESSERTE	140,25	8	140,25	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	MEUBLE COPIEUR HETRE	136,44	8	136,44	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	SIEGES RUSSEL	964,00	8	964,00	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	FAUTEUILS DIRECTION	272,62	8	272,62	0,00	0,00	0,00
01/01/2021	CLASSEURS 3 TIROIRS	92,84	8	92,84	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		83 803,30					2 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	3 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 000,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN							
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES							A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
	TOTAL GENERAL	0,00	I 0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES													IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE													B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 424 927,03
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS						
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES						B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
- (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES				IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N				C1.1	

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES				IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES <i>(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)</i>				C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 045 087,57	3 992 376,40	0,00	3 992 376,40
RECETTES	4 045 087,57	4 156 338,24	0,00	4 156 338,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	105 728,05	72 458,43	33 160,14	105 618,57
RECETTES	105 728,05	104 731,28	0,00	104 731,28

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	4 045 087,57	3 992 376,40	0,00	3 992 376,40
RECETTES	4 045 087,57	4 156 338,24	0,00	4 156 338,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	105 728,05	72 458,43	33 160,14	105 618,57
RECETTES	105 728,05	104 731,28	0,00	104 731,28
TOTAL AGREGÉ DES DEPENSES	4 150 815,62	4 064 834,83	33 160,14	4 097 994,97
TOTAL AGREGÉ DES RECETTES	4 150 815,62	4 261 069,52	0,00	4 261 069,52

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Président,

A le 01/01/2000

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 01/01/2000

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

DECISION MODIFICATIVE N° 03 / 2022 AFFECTATION DU RESULTAT 2021

CODE ANA	EXPLICATIF	COMPTE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	SECTION FONCTIONNEMENT		181 198,73 €	- €	181 198,73 €	- €
	AFFECTATION DU RESULTAT - section fonctionnement					
	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		- €	- €	163 074,55 €	- €
ADMNFP005	Résultat de fonctionnement reporté (exédent)	002			163 074,55 €	
	011 - Charges à caractère général		16 300,00 €	- €	- €	- €
AETHCP225	PRESTATION DE SERVICES / CONCERT FINALES 2022	604 105	16 300,00 €			
	012 - Charges de personnel et frais assimilés		80 235,45 €	- €	- €	- €
	Remplacement du responsable communication (congé maternité et parental)					
COMNSA005	REMUNERATION /SALAIRE BRUT	641 105	46 620,00 €			
COMNSA005	COTISATIONS /URSSAF	645 105	9 390,00 €			
COMNSA005	COTISATIONS /MUTUELLE	645 205	1 029,00 €			
COMNSA005	COTISATIONS /PREVOYANCE	645 315	759,00 €			
COMNSA005	COTISATIONS /RETRAITE	645 805	5 730,00 €			
COMNSA005	MEDECINE DU TRAVAIL	647 505	250,00 €			
COMNSA005	PRIME DE PRECARITE / BRUT	641 105	11 508,71 €			
COMNSA005	PRIME DE PRECARITE PART / CHARGES	645 105	4 948,74 €			
	013 - Atténuations de charges		- €	- €	18 124,18 €	- €
	Remplacement du responsable communication (congé maternité et parental)					
COMNSA005	REBOUSSEMENT INDEMNITES JOURNALIERES	641 985			10 466,82 €	
COMNSA005	REBOUSSEMENT PREVOYANCE	641 986			7 657,36 €	
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		83 929,28 €	- €	- €	- €
ADMNHC009	PLAN DE RELANCE 2022	022	83 929,28 €			
	67 - Charges exceptionnelles		734,00 €	- €	- €	- €
ADMNFP005	REVERSEMENT DE L'EXCEDENT A LA COMMUNE	672 005	734,00 €			
	SECTION INVESTISSEMENT		33 160,14 €	- €	33 160,14 €	- €
	AFFECTATION DU RESULTAT - section investissement					
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	- €	32 272,85 €	- €
ADMNFP005	Résultat d'investissement reporté (xcédent)	001			32 272,85 €	
	R 10 - Dotations, fonds divers et réserves		- €	- €	887,29 €	- €
ADMNFP005	Autres réserves	106 800			887,29 €	
	23 - immobilisations en cours		33 160,14 €	- €	- €	- €
DIGIN009	RESTE A REALISER DE 2021 / SITE WEB	232 109	33 160,14 €			
	TOTAUX	214 358,87 €	0,00 €	214 358,87 €	0,00 €	
	RESSOURCES		214 358,87 €			
	EMPLOIS		214 358,87 €			
	BESOIN DE FINANCEMENT					0,00 €

73015 Code INSEE	MERIBEL TOURISME BUDGET MERIBEL TOURISME	DM n°3 2022
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM03 - AFFECTATION DU RESULTAT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 074,55 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163 074,55 €
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0,00 €	16 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	16 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	58 128,71 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	14 338,74 €	0,00 €	0,00 €
D-6452 : Cotisations aux mutuelles	0,00 €	1 029,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	759,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	5 730,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	80 235,45 €	0,00 €	0,00 €
R-64198 : Autres remboursements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 124,18 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 124,18 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	83 929,28 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	83 929,28 €	0,00 €	0,00 €
D-672 : Versement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0,00 €	734,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	734,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	181 198,73 €	0,00 €	181 198,73 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 272,85 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 272,85 €
R-1068 : Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	887,29 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	887,29 €
D-232 : Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	33 160,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	33 160,14 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	33 160,14 €	0,00 €	33 160,14 €
Total Général		214 358,87 €		214 358,87 €

DECISION MODIFICATIVE N° 4 / 2022 LES 30 ANS DES JO

CODE ANA	EXPLICATIF	COMPTE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	SECTION FONCTIONNEMENT		29 580,00 €	- €	29 580,00 €	- €
	011 - Charges à caractère général		29 580,00 €	- €	- €	- €
AETHEVJ05	PRESTATION DE SERVICES - LES 30 ANS DES JO	604 105	25 836,00 €			
AETHEVJ05	PETIT EQUIPEMENT - LES 30 ANS DES JO	606 305	1 032,00 €			
AETHEVJ05	CADEAUX - LES 30 ANS DES JO	623 805	1 900,00 €			
AETHEVJ05	MATERIEL COMMUNICATION - LES 30 ANS DES JO	623 615	312,00 €			
AETHEVJ05	FRAIS DE RECEPTION - LES 30 ANS DES JO	625 705	500,00 €			
	74 - Subventions d'exploitation		- €	- €	29 580,00 €	- €
ADMNFP005	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE				29 580,00 €	
		TOTAUX	29 580,00 €	0,00 €	29 580,00 €	0,00 €
			RESSOURCES		29 580,00 €	
			EMPLOIS		29 580,00 €	
			BESOIN DE FINANCEMENT		0,00 €	

73015 Code INSEE	MERIBEL TOURISME BUDGET MERIBEL TOURISME	DM n°4 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM04 - LES 30 ANS DES JO

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	0,00 €	25 836,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	1 032,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés	0,00 €	312,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Divers	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	29 580,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 580,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 580,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	29 580,00 €	0,00 €	29 580,00 €
Total Général	29 580,00 €		29 580,00 €	

DECISION MODIFICATIVE N° 5 / 2022 VIREMENTS INTERNES

CODE ANA	EXPLICATIF	COMPTE IMPUTATION	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
	SECTION FONCTIONNEMENT		12 110,00 €	12 110,00 €	- €	- €
	011 - Charges à caractère général		12 110,00 €	12 110,00 €	- €	- €
	Service COM / supp Financement accueil presse					
COMHMDAJ5	PRESTATION DE SERVICES / ACCUEIL PRESSE HIVER	604 105	5 610,00 €			
COMHMDAJ5	FRAIS DE RECEPTION / ACCUEIL PRESSE HIVER	625 705	2 500,00 €	1 810,00 €		
COMIMDAJ5	FRAIS DE RECEPTION / ACCUEIL PRESSE AUTOMNE	625 705		1 300,00 €		
COMNDOPC9	PRESTATION DE SERVICES / DIVERS OUTILS COMMUNICATION	604 105		5 000,00 €		
	Service AET / supp Financement Concert Auditorium					
AETNANAAS5	PRESTATION DE SERVICES / ATELIER D'ART	604 105		2 000,00 €		
AETNANAR5	PRESTATION DE SERVICES / CONCERT AUDITORIUM	604 105		2 000,00 €		
AETHEVCA5	PRESTATION DE SERVICES / CONCERT AUDITORIUM	604 105	4 000,00 €			
	SECTION INVESTISSEMENT		126 064,14 €	126 064,14 €	- €	- €
	23 - immobilisations en cours		126 064,14 €	126 064,14 €	- €	- €
	Modification imputation paiement site Web					
DIGNIN009	INVESTISSEMENT MIXTE / SITE WEB	232 109		126 064,14 €		
DIGNIN009	INVESTISSEMENT MIXTE / SITE WEB	237 109	126 064,14 €			
	TOTAUX		138 174,14 €	138 174,14 €	0,00 €	0,00 €
	RESSOURCES				138 174,14 €	
	EMPLOIS				138 174,14 €	
	BESOIN DE FINANCEMENT					0,00 €

73015 Code INSEE	MERIBEL TOURISME BUDGET MERIBEL TOURISME	DM n°5 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DM05 - VIREMENTS INTERNES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-604 : Achats d'études, prestations de services	4 000,00 €	9 610,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257 : Réceptions	3 110,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 110,00 €	12 110,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 110,00 €	12 110,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-232 : Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	126 064,14 €	0,00 €	0,00 €
D-237 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	126 064,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	126 064,14 €	126 064,14 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	126 064,14 €	126 064,14 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Liste des conventions et contrats signés par le Directeur Général :

Comité de Direction du 10/03/2022

Date	Tiers	Objet	Durée	Coût :
05/01/2022	COMMUNE DES ALLUES SOCIETE DES 3 VALLEES	Contrat tripartite de mise à disposition de locaux dans le cadre de la mise en place des 2 centres de tests Covid19 de Méribel - Hiver 2021/22 - Le Laboratoire SYNLAB verse à Méribel Tourisme une redevance de 5% TTC sur le CA TTC des tests réalisés dans les centres de Méribel (PO) et de Méribel-Mottaret (salle hors-sac télécabine du Ps du lac) - Méribel Tourisme partagera la redevance perçue de SYNLAB à parts égales avec les propriétaires des locaux (soit : 1/3 MT, 1/3 Commune et 1/3 S3V)	Du 4 décembre 2021 au 22 avril 2022	<i>Les montants perçus et versés seront communiqués à l'issue de la saison d'hiver</i>
10/02/2022	DELSOL Avocats	Convention d'honoraires 2022 dans le cadre de la mission d'accompagnement juridique sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'office de tourisme. Plafond correspondant à environ 90 heures d'assistance juridique (ne correspondant pas à un engagement).	Année 2022	20,000 € HT 24,000 € TTC



MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE HIVER 2021-2022





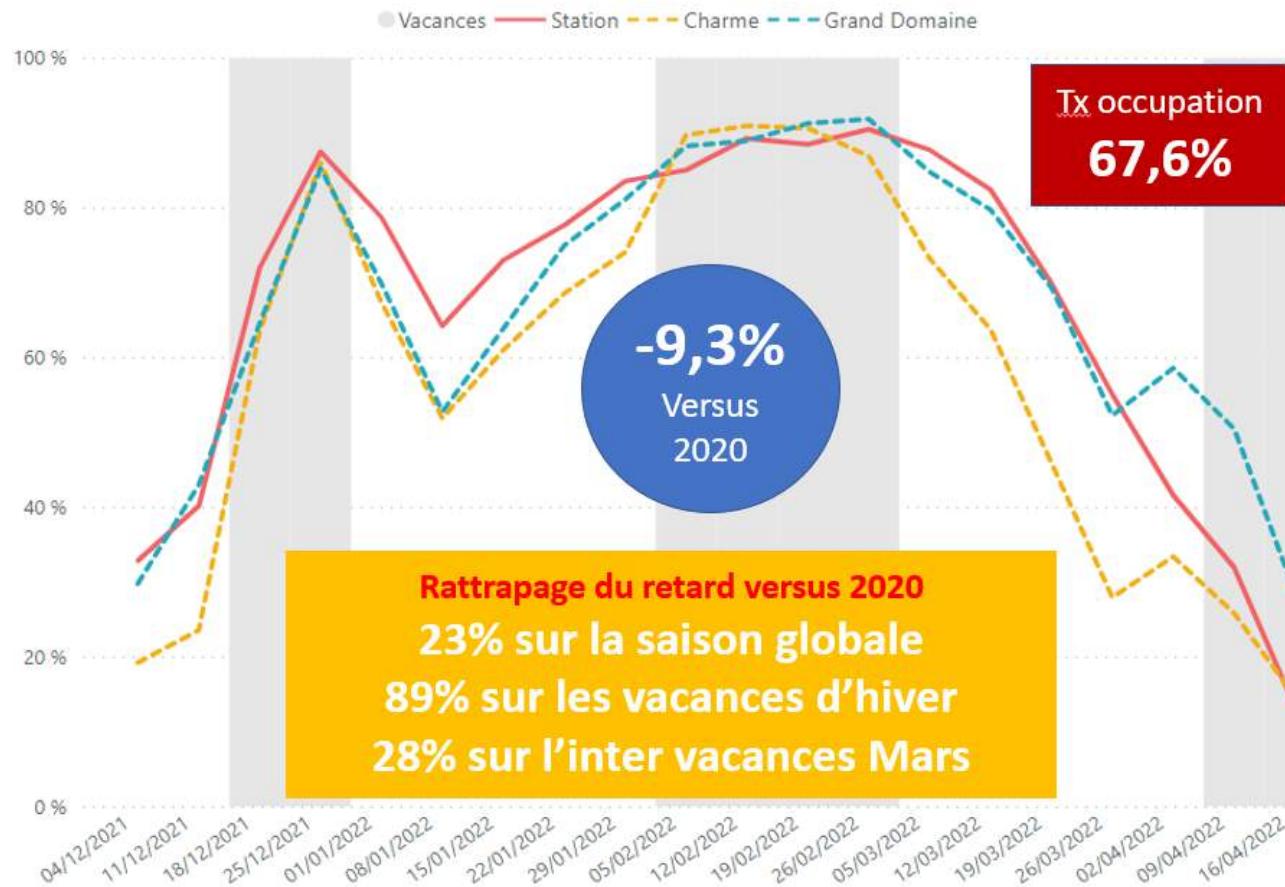
MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

POINT SUR LA FRÉQUENTATION GLOBALE AU 04 MARS 2022

Données G2A



SITUATION GLOBALE



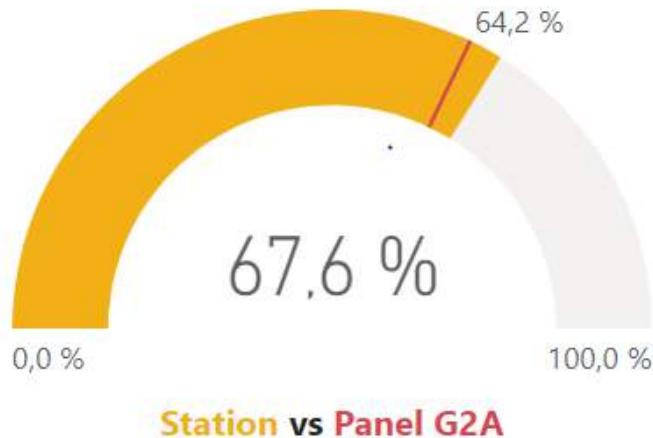
Une belle dynamique des réservations depuis mi janvier, qui est supérieure au volume des réservations enregistrées sur la même période en 2020, et qui permet donc de rattraper une partie du retard sans discontinuer.



Ces chiffres donnent une indication globale qui ne présume pas des résultats propres à une corporation ou à un établissement en particulier !

SITUATION GLOBALE

Taux moyen station vs panel G2A



Méribel affiche un taux d'occupation global de 67,6%, supérieur au panel MONTAGNE global de G2A.

Le TO de la station est inférieur à celui du panel GRAND DOMAINE de G2A qui est de 68,2% (à relativiser car il est tiré par le haut par la station de Val Thorens)

59,4 %
TO Charme

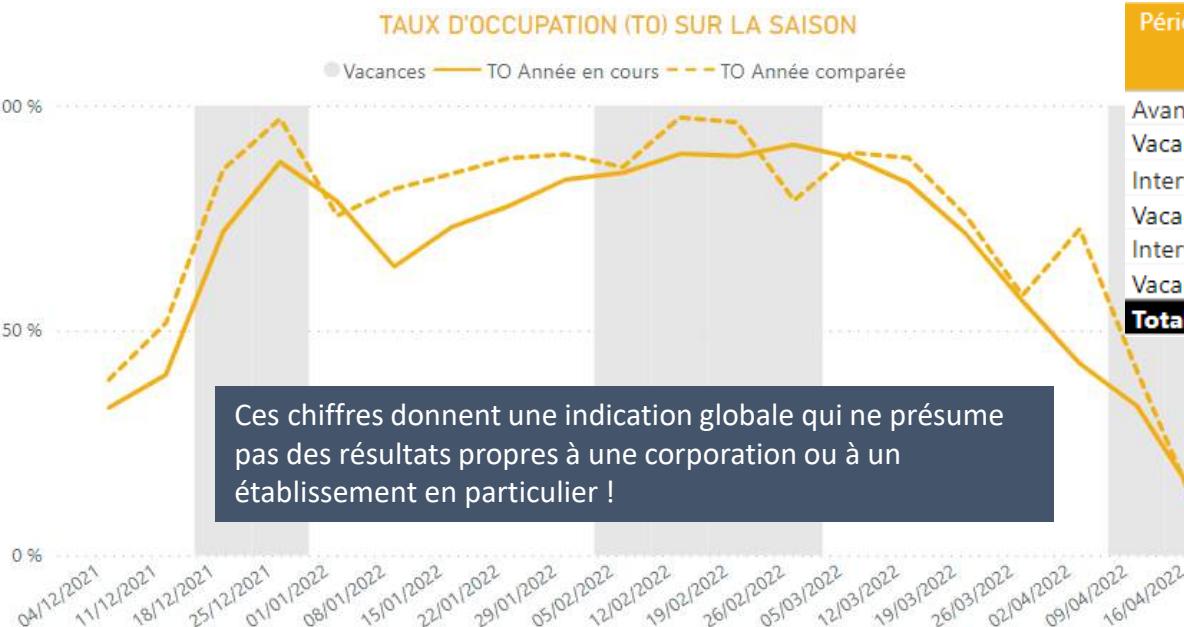
68,2 %
TO Grand Domaine

A date les stations de CHARME sont en avance comparé à 2020, tandis que les stations GRAND DOMAINE sont toujours en retard dû à leur forte dépendance aux clientèles étrangères moins présentes cette saison.

Mais la dynamique actuelle des réservations profite davantage aux stations d'altitude avec le retour de plusieurs marchés étrangers et une fréquentation de fin de saison traditionnellement plus favorable.



SITUATION GLOBALE



Périodes commerciales	TO Année en cours	TO Année comparée	Ecart (en pts)
Avant saison	36,5 %	45,4 %	-8,9
Vacances de Noël	79,7 %	91,4 %	-11,7
Intervacances de Janvier	75,4 %	83,8 %	-8,4
Vacances d'hiver	88,6 %	89,7 %	-1,1
Intervacances de Mars	68,4 %	76,8 %	-8,4
Vacances de printemps	23,5 %	26,4 %	-2,8
Total	67,6 %	74,5 %	-6,9

Inter vacances de Janvier > la reprise tardive des réservations n'a permis de rattraper qu'une partie du retard qui se stabilise à -10%

Vacances d'Hiver > de -10,8% au 31/12 jusqu'à -1,2% au 04/03, la période rattrape 89% du retard sur 2020

Inter vacances de mars > depuis fin janvier la période a rattrapé 28% du retard et affiche -10,8% au 04/03

Vacances de Printemps > une belle progression depuis mi-février avec 36% du retard rattrapé en 2 semaines



FOCUS VACANCES D'HIVER



DATE	TO Année en cours	TO Année comparée	Ecart (en pts)
05/02/2022	85,0 %	86,3 %	-1,3
12/02/2022	89,3 %	97,3 %	-8,1
19/02/2022	88,8 %	96,3 %	-7,5
26/02/2022	91,2 %	78,9 %	12,3

L'assouplissement des mesures sanitaires en janvier et le retour de plusieurs marchés étrangers ont permis de « sauver » les vacances d'Hiver qui affichent un TO global de 88,6% pour un retard de -1,6% comparé à 2020.

Cependant le niveau de réservation des marchés étrangers a quand même été limité et la fréquentation a été favorisée par le marché domestique et les marchés de proximité à la France, dont la Belgique et tout particulièrement la Grande Bretagne.

Cela a modifié le classement prévu des 4 semaines de vacances comme suit:

Top 1 > semaine du 26/02 avec la zone C et la Belgique

Top 2 > semaine du 12/02 avec la zone B et plusieurs marchés étrangers dont la Grande Bretagne

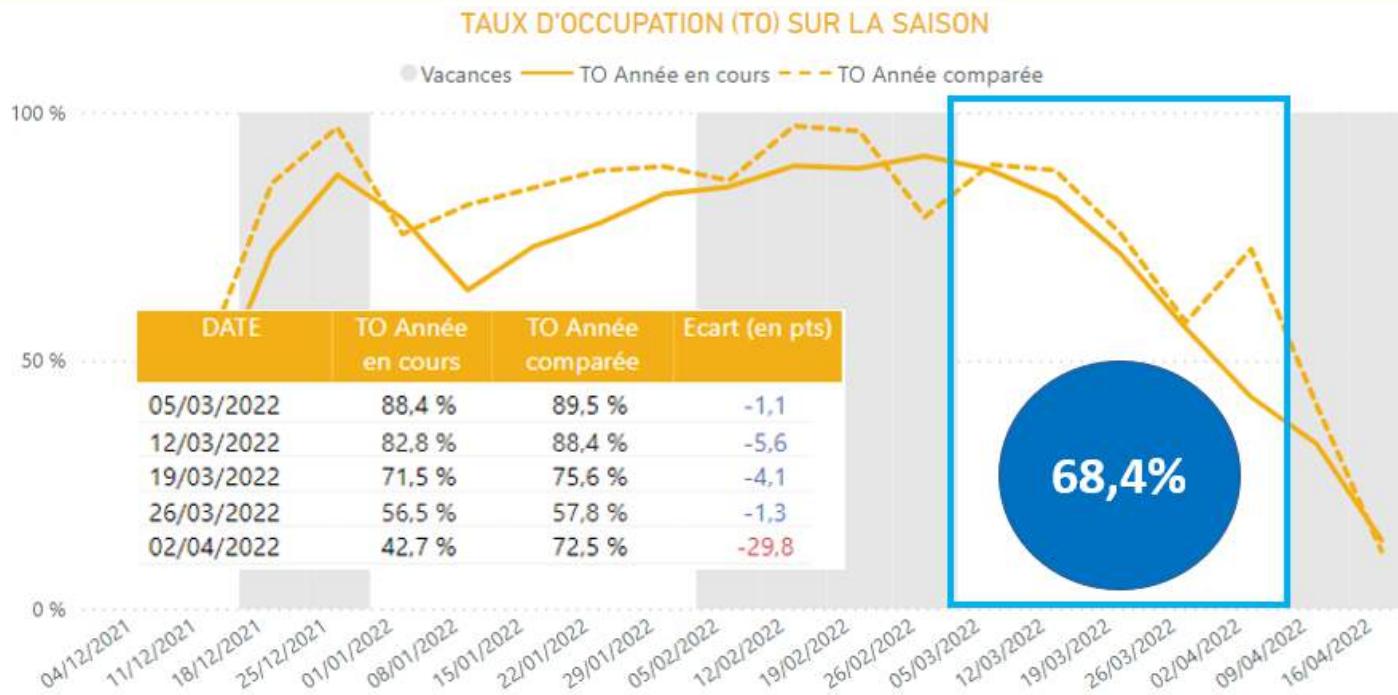
Top 3 > semaine du 19/02 avec la zone A et C et plusieurs marchés étrangers

Top 4 > semaine du 05/02 avec la zone B

Ces chiffres donnent une indication globale qui ne présume pas des résultats propres à une corporation ou à un établissement en particulier !



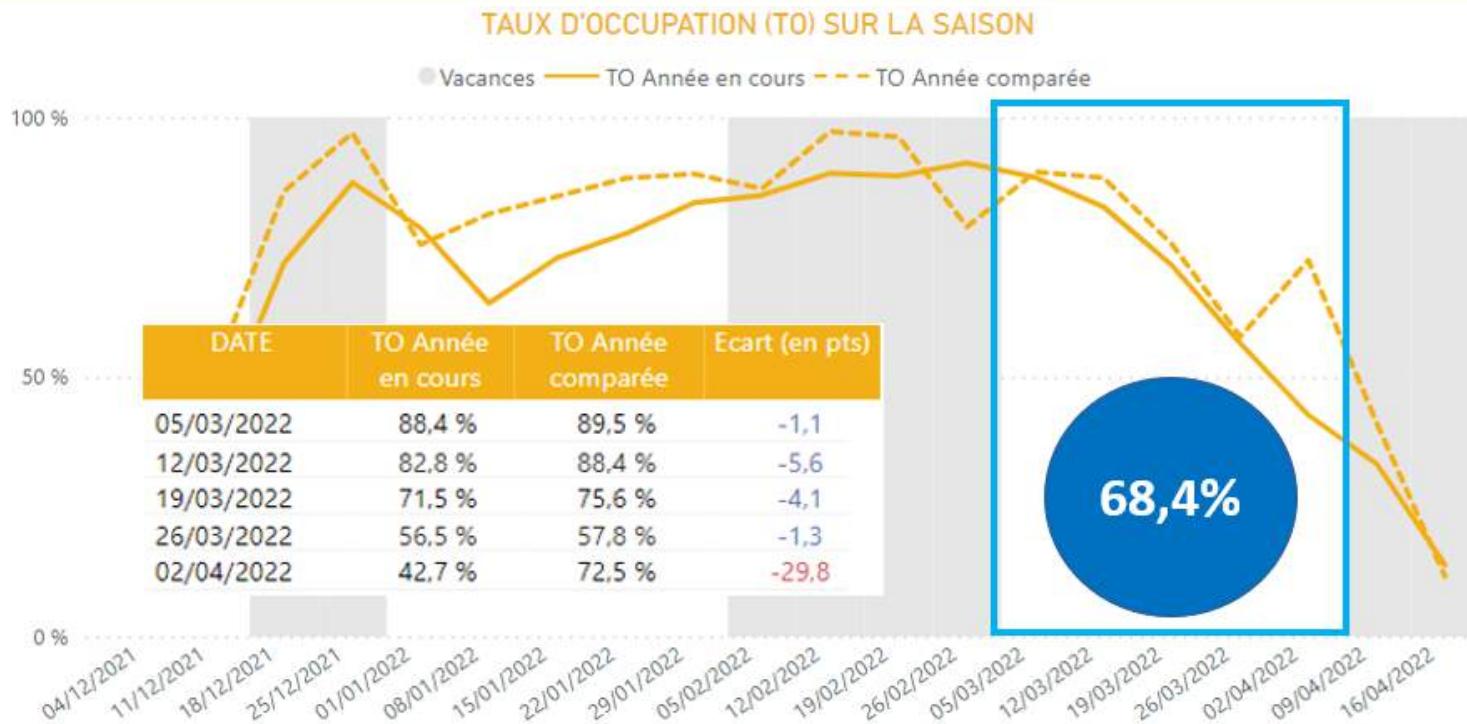
CONTEXTE INTER VACANCES DE MARS



L'inter-vacances de mars s'annonce en retrait par rapport l'hiver 2019-2020 pour l'ensemble du panel montagne G2A. Cependant les performances sont plutôt satisfaisantes à date à l'exception de la première semaine d'avril très en retard (-29,8 pts pour Méribel). Ce retard est à pondérer car il y a deux ans, cette semaine correspondait à la première semaine des vacances de Printemps françaises. En 2022, l'inter-vacances compte une semaine de plus. Cette semaine pourra toutefois être stimulée par la présence des clientèles étrangères en vacances : les Belges, Allemands notamment ainsi que les Britanniques et Suisses en partie.



CONTEXTE INTER VACANCES DE MARS



Plusieurs facteurs peuvent encore influencer les semaines à venir : d'un côté la levée des principales mesures sanitaires et un report partiel des séjours auparavant annulés ainsi que des tour-opérateurs qui relancent leur activité. De l'autre côté le conflit en Ukraine qui peut affecter la fréquentation des russes (habituellement environ 3000 nuitées à Méribel), sans compter les potentiels Ukrainiens ou autres pays d'Europe de l'Est touchés indirectement (ex : Pologne).



FOCUS MERIBEL CENTRE / MOTTARET

Site 1

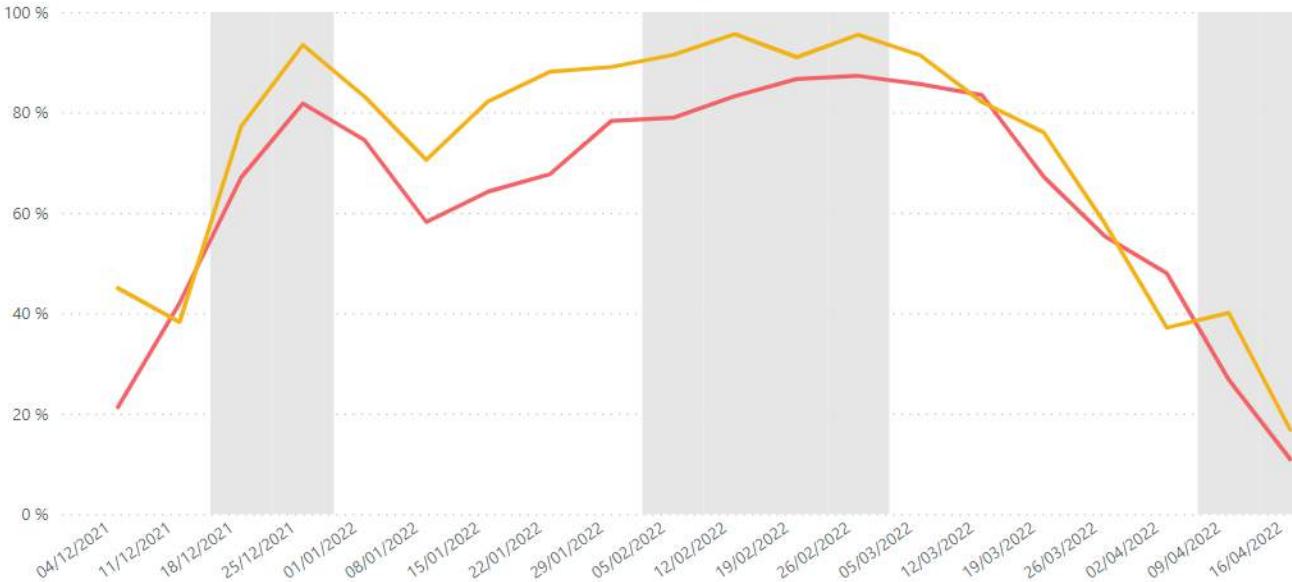
MERIBEL

Site 2

MOTTARET

TAUX D'OCCUPATION (TO) SUR LA SAISON

● Vacances — Site 1 — Site 2



Au fil des dernières semaines le retard s'est creusé entre Méribel Centre et Mottaret, à la défaveur de Méribel Centre qui souffre d'un déficit de clientèle étrangère > en effet Méribel Centre est davantage dépendant des secteurs d'hébergement les plus touchés par le contexte, les hôtels et les chalets de tour-opérateurs, particulièrement plébiscités en temps normal par la clientèle étrangère.



Ces chiffres donnent une indication globale qui ne présume pas des résultats propres à une corporation ou à un établissement en particulier !



MÉRIBEL
CŒUR DES 3 VALLÉES

MERCI !

